Retours d'expériences

110 Introduction

112 Du côté de la Bourbre

116 Du côté de la Sèvre nantaise

120 Du côté du Canada

126 Du côté de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine

130 Du côté du Rhône

134 Du côté du Furan

138 Du côté du bassin du Calavon-Coulon

142 Du côté du Grand Lyon

146 Du côté d'un bureau d'étude

150 Du côté de la Suisse

154 Du côté de l'Autriche

Ce chapitre a été rédigé à partir d'entretiens réalisés par
Régis Barraud auprès
d'Antoine Charrier (Institution Sèvre nantaise),
Marylise Cottet et Christine Labeur auprès
d'Hervé Caltran et Elodie Renouf (Grand Lyon),
Nicolas Maughan auprès
de Thierry Corneloup (SIRCC),
Bertrand Morandi et Anne Rivière-Honegger auprès
de Bénédicte Cordier (SMBVB),
Janique Valy auprès
de Sébastien Baron (IAV EPTB),
Marylise Cottet auprès
de Jean-Baptiste Chémery (bureau d'étude Contrechamp)
et auprès de Sybille Chiari (BOKU),
Anne Rivière-Honegger auprès
de Gérald Domon (Université de Montréal),
de Julie Ruiz (Université du Québec à Trois-Rivières),
de Florence Jacquinod (GéoVision Avenir / Université de Lyon)
et de Justine Ultsch (CIRIDD et Service eau et assainissement,
Ville de Saint-Etienne / Université de Lyon)
Bertrand Morandi auprès de
Matthias Buchecker (WSL).

Bertrand Morandi et Anne Rivière-Honegger ont assuré
la coordination et le suivi rédactionnel.
Aurélie Sureau a également participé à la rédaction.
Céline Cordani et Dorothée Hoenen ont contribué
aux retranscriptions.

© B. Junker, WSL, 2014
© B. Saurel, 2012
© Contrechamp, 2013

Introduction

Dans l'objectif de construire une vision commune, cet ouvrage propose de s'interroger, à partir de terrains diversifiés et de types de milieux particuliers, sur les apports de la connaissance des perceptions et des représentations pour la gestion des milieux aquatiques, aux différentes étapes de l'élaboration d'un projet.

Ce dernier chapitre regroupe des retours d'expériences relatifs à la diversité des objets aquatiques étudiés dans cet ouvrage et des situations de gestion et de recherche, en France et à l'étranger (Figure 61). Il s'agit de prolonger, par une série d'entretiens, le dialogue commencé lors des séminaires avec certains des gestionnaires des chercheurs « grands témoins ». L'objectif est de rassembler « des briques de témoignages », produisant une « mise en exemple » et un transfert d'expériences permettant l'expression des besoins et une prise de recul par rapport aux pratiques. Les entretiens ont été réalisés par les membres du groupe « Perception aqua » avec une grille d'enquête commune. Ils ont été enregistrés puis retranscrits intégralement. Leur rédaction a été validée par les enquêtés.

Les retours d'expérience présentés dans ce chapitre sont représentatifs :

- de la diversité des contextes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et, de manière plus générale, dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire ; entrer par la notion de projet suppose nécessairement de prendre en compte les enjeux législatifs et réglementaires ;
- des spécificités des territoires au sein desquels les projets s'inscrivent, de l'espace urbain à la Réserve naturelle, et aux enjeux associés. Les projets sont eux-mêmes intrinsèquement divers, certains proposant une reconquête paysagère et récréative de berges, alors que d'autres s'attachent avant tout aux questions de prévention des risques d'inondation ;
- de la pluralité des milieux étudiés, de la tourbière au grand fleuve. Les perceptions et les représentations vont varier que l'on s'intéresse à un cours d'eau, à une tourbière ou à un étang. Sans déterminisme, il est certain que les usages, les pratiques, les imaginaires changent en fonction du milieu, de ses caractéristiques biophysiques ou de son aspect paysager.

Ces retours d'expériences viennent en appui des précédents chapitres organisés autour du déroulement de projet, que ce soit pour identifier les acteurs et leurs attentes, pour reconstituer l'histoire des milieux aquatiques ou pour évaluer et interroger ses pratiques de gestion.

Figure 61

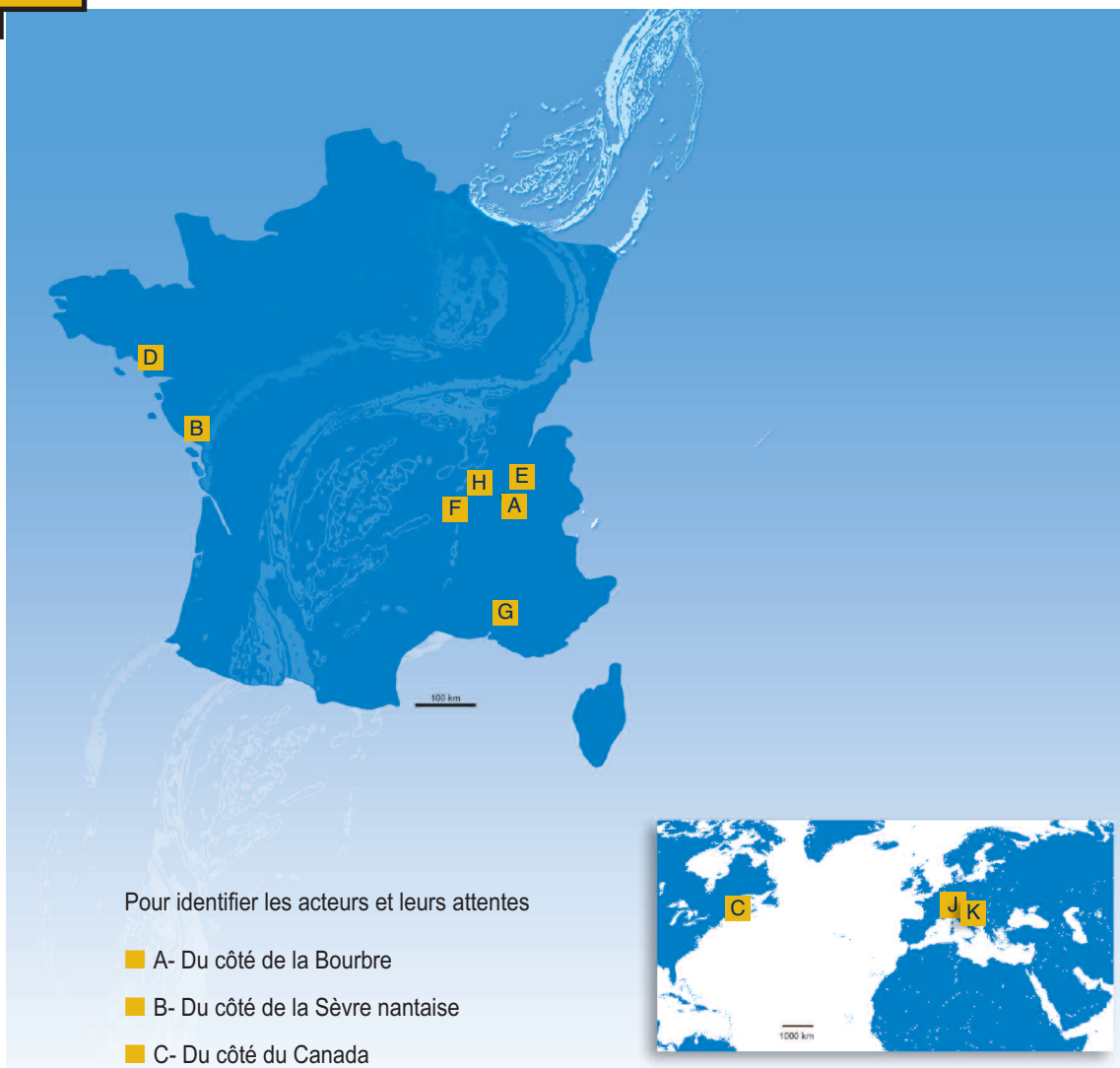

Pour identifier les acteurs et leurs attentes

- A- Du côté de la Bourbre
- B- Du côté de la Sèvre nantaise
- C- Du côté du Canada
- D- Du côté de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine
- E- Du côté du Rhône

Pour reconstituer l'histoire des milieux aquatiques

- F- Du côté du Furan
- G- Du côté du bassin du Calavon-Coulon

Pour évaluer et interroger ses pratiques de gestion

- H- Du côté du Grand Lyon
- I- Du côté d'un bureau d'étude
- J- Du côté de la Suisse
- K- Du côté de l'Autriche

Les retours d'expériences en France et à l'étranger.

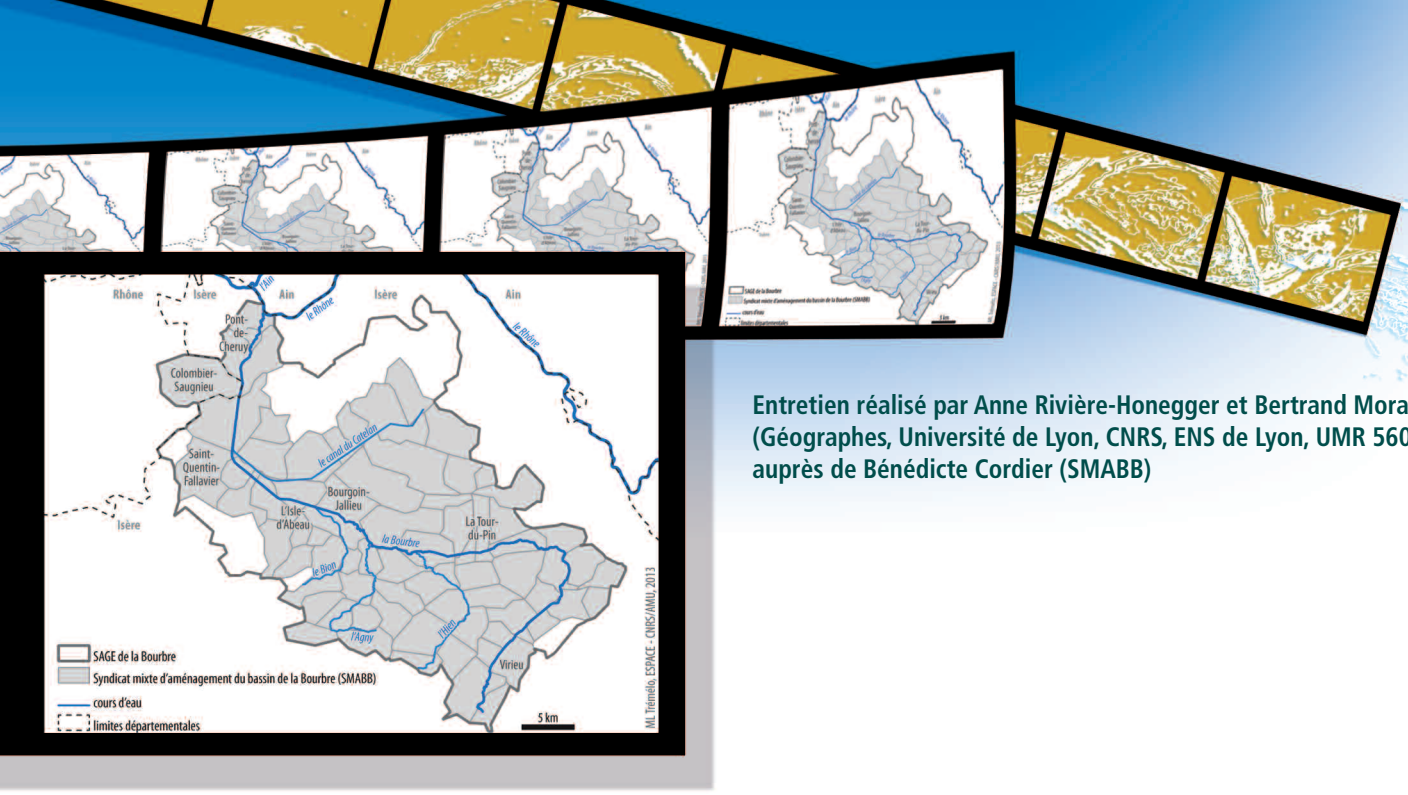

Entretien réalisé par Anne Rivière-Honegger et Bertrand Morandi (Géographes, Université de Lyon, CNRS, ENS de Lyon, UMR 5600 EVS) auprès de Bénédicte Cordier (SMABB)

Du côté de la Bourbre :

« pour prendre en compte la perception, de nouvelles échelles sont à créer au-delà de l'échelle hydrographique. C'est une nouvelle manière de travailler. »

Présentation

La Bourbre est une rivière située dans le nord du département de l'Isère, à une trentaine de kilomètres à l'est de l'agglomération lyonnaise. Elle s'écoule sur 73 km, traversant la ville de la Tour-du-Pin, avant de confluer avec le Rhône en amont de Lyon. La Bourbre draine un bassin-versant péri-urbain de 750 km². Elle a fait l'objet d'aménagements pour les pratiques agricoles, notamment d'une canalisation de son lit mineur qui participe aujourd'hui fortement de son identité.

Le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre (SMABB) a une compétence hydraulique depuis 1968. Puis la compétence s'est élargie à la gestion de la rivière et de ses affluents. Le Syndicat regroupe 75 communes autour des problématiques de la restauration des milieux aquatiques, de la gestion du risque d'inondation et du suivi de la qualité de l'eau. Il anime depuis 2001 le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur 88 communes et porte depuis 2007 un contrat de rivière sur le même territoire.

Bénédicte Cordier chargée de mission au SMABB pour la mise en œuvre du SAGE et chargée de la communication dans le cadre de certaines actions du contrat de rivière.

À partir de votre expérience locale et d'exemples précis, pourriez-vous indiquer la place qu'ont les questions de perceptions dans la gestion environnementale des milieux aquatiques dans le bassin versant de la Bourbre ?

Je pense que le terme de « perception des milieux aquatiques » n'est pas utilisé à l'heure actuelle. Pourtant, la perception des milieux aquatiques influence forcément le regard des habitants, voire le regard de certains techniciens sur la Bourbre. Par exemple, lors d'un forum sur les modes de déplacements doux, il m'a été montré une photo de la Bourbre canalisée avec des peupliers de part et d'autre en me disant « Ah la Bourbre est jolie, là ! ». Paradoxalement, c'est justement une Bourbre qui n'est pas « jolie » à nos yeux (Figure a). Je me suis donc fait la réflexion que nous ne parlions pas de la même chose et que nous n'avions pas la même perception. Pour le cycliste, la rectitude de la Bourbre constitue une facilité de circulation voire un atout esthétique ; à l'inverse, pour le technicien qui travaille sur les rivières, la Bourbre rectiligne est avant tout un canal, et non une rivière associée à un écosystème qui vit, peut déborder et qui garde un caractère « naturel ».

Au niveau institutionnel, le concept de perception n'est pas évoqué. Au niveau des contacts que je peux avoir, je m'aperçois que cette perception existe cependant mais qu'elle n'est pas partagée ou échangée. Il n'y a pas une vision commune ou même une réflexion qui nous amènerait à nous interroger sur la perception de la rivière par autrui.

Dans les études que vous avez conduites jusqu'à présent sur la Bourbre, il n'y a donc jamais eu un volet perception, par exemple sur la perception des habitants ou en accompagnement de projets… ?

J'essaye de bien saisir la différence entre perception et concertation ou communication… Les deux derniers font partie intégrante de nos missions quotidiennes. En ce qui concerne la perception, j'ai travaillé avec une stagiaire sur les aspects inondations, pas en termes de travaux mais plutôt de formation, d'information et de réduction de la vulnérabilité. Elle a rencontré un certain nombre de maires pour leur soumettre un questionnaire que nous avons établi ensemble sur les aspects d'inondations et de ruissellements. Je pense qu'à ce moment-là nous avons commencé à travailler sur ces questions de perception avec des questions comme « Comment voyez-vous la Bourbre ? Est-ce un problème pour vous ? ». Enfin, dans quelques projets, nous avons commencé à toucher du doigt la question de la perception de la rivière sans pour autant que cela soit au cœur de la réflexion. Par exemple, dans le cadre de notre étude hydromorphologique, c'est certes le gain écologique de la rivière qui a guidé la hiérarchisation mais une concertation sera ensuite réalisée. L'objectif de cette concertation/communication est de convaincre de l'importance de cette renaturation et du gain qu'elle pourra apporter sur le plan écologique (amélioration de la qualité de l'eau, amélioration des écosystèmes…) mais aussi sur le plan du cadre de vie des habitants. Pour le schéma d'aménagement d'ensemble, la concertation a été vraiment intégrée dans le cahier des charges et dans le groupement de commande choisi (Figure b). En effet, nous avons un bureau d'étude chargé spécifiquement de cet aspect concertation. Cependant la question de la perception n'a pas été explicitement abordée. Il n'y a pas de réflexion réelle sur « Qu'est-ce que pourrait nous apporter une étude de perception ? ».

Est-ce que vous avez pu réellement prendre en compte les apports du travail sur les inondations, les informations que vous avez recueillies ?

Cela nous a confirmé que les problématiques inondations pour le territoire de la Bourbre ne sont généralement pas perçues comme des problématiques liées forcément aux inondations de la Bourbre elle-même, mais plutôt comme des problématiques de ruissellement. Quand la stagiaire est allée rencontrer les élus à propos de l'inondation de la Bourbre, ils lui ont parlé principalement des inondations par ruissellement (Figure c). Cela a déjà été très constructif

pour nous… Le rapport de la stagiaire va alimenter la mise en place du Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) et nous permettre d'identifier des actions et de les intégrer dans le cadre de ce PAPI. Et nous insistons maintenant de manière beaucoup plus importante auprès des communes, lorsque l'on nous demande un avis sur les Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou sur les Schémas directeurs eaux pluviales, sur l'importance de bien mettre en avant la question du ruissellement. Je pense que le travail de cette stagiaire nous a confirmé un certain nombre de choses que nous pouvions ressentir, sans qu'elles soient forcément précises.

Si vous deviez vous lancer dans une étude perception, vous verriez ça de quelle manière ?

Si nous avions demain une étude perception à mener sur la Bourbre, je pense que nous essaierions déjà de travailler avec les milieux associatifs puisque la population est toujours très difficile à rencontrer. J'entends « milieux associatifs » au sens large, pas uniquement la vision environnementaliste. Il s'agirait d'avoir une idée des représentations de la population et, évidemment, des gestionnaires et de nos partenaires classiques, que ce soit les communautés de communes, les agriculteurs, les industriels, la chambre de commerce et d'industrie ainsi que les membres de la Commission locale de l'eau (CLE) qui regroupe déjà un certain nombre de collèges, comme c'est le cas du comité de rivière. Et puis, pour la mise en oeuvre de cette étude, il nous faut des personnes compétentes, comme par exemple des bureaux d'études spécialisés dans ce domaine-là.

En termes de gestion et d'anticipation de l'action, à quelle échelle imaginez-vous plutôt l'utilité des études de perception ; celle du bassin versant ou d'autres ?

Je pense qu'il y a deux niveaux. L'échelle du bassin versant permet au démarrage d'envisager la programmation, d'anticiper les travaux, d'identifier et de hiérarchiser un certain nombre de secteurs qui concentrent l'attention de la population alors même que nous n'avions pas identifié ces secteurs comme importants pour la remise en état du milieu aquatique. Toutefois, dans la mesure où ce secteur est jugé important par les habitants, il est peut-être intéressant d'intervenir afin d'amener progressivement la population à accepter des interventions sur d'autres secteurs qui, eux, comportent un véritable enjeu en termes de plus-value environnementale.

Idéalement, il faut travailler à une échelle assez large et intégrer les éléments de perception au moment de la hiérarchisation des secteurs. Nous serions alors vraiment dans l'idée de l'anticipation. Actuellement, ce n'est pas de cette manière que nous travaillons, sans doute parce que nous avons une demande très forte de nos financeurs vis-à-vis des échéances de la directive cadre européenne sur l'eau. Nous pouvons espérer intégrer progressivement des éléments de perception de manière à ne pas intervenir uniquement de manière technique sur un territoire mais à améliorer le cadre de vie, en concertation avec la population afin que les habitants puissent s'approprier le projet. Là, nous sommes à une autre échelle, qui correspond selon moi à l'échelle de la communauté de communes, qui n'est pas uniquement une échelle eau, rivière, etc., mais plus une échelle territoriale.

Contact

Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre - (SMABB) – Isère
Site internet : www.smabb.fr

SMABB
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE

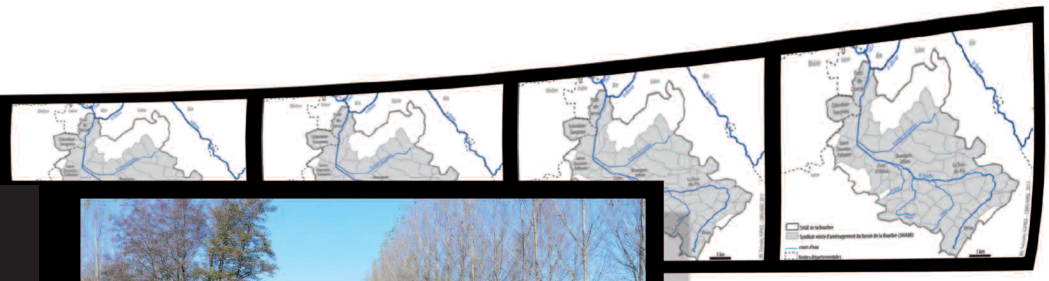

a

© SMABB, 2011

La Bourbre canalisée et plantée de peupliers sur ses berges. Ce tronçon est situé sur la commune de Colombier-Saugnieu, en amont de la passerelle de la Barquette.

Extrait de La lettre du SMABB du mois de septembre 2011 destiné à expliquer à la population la démarche de participation engagée dans le cadre du schéma d'aménagement global du bassin-versant.

b

Comment serez-vous impliqué ?

L'ambition du SMABB est d'associer un maximum d'acteurs du territoire à l'élaboration de ce schéma. Plusieurs instances vont accompagner la démarche, permettant **d'associer différents partenaires aux réflexions et aux décisions qui seront prises.**

On peut d'ores et déjà citer :

■ *Les groupes focus*

Ils permettent d'associer dès la phase d'état des lieux : les acteurs du monde de l'agriculture ; les acteurs de la protection de l'environnement ; les acteurs du monde de l'aménagement et de la gestion des inondations ; les élus du territoire.

■ *Le comité de pilotage*

Il assure le pilotage général de l'étude et la validation des scénarios et des axes d'interventions proposés. Il rassemble les principaux décideurs (SMABB, élus du territoire, services de l'Etat, partenaires institutionnels...).

■ *Le comité de concertation*

C'est un comité de pilotage élargi, regroupant les partenaires institutionnels, des élus de chaque partie du territoire, des représentants socioprofessionnels, des usagers... Il joue le rôle de relais entre le comité de pilotage et les acteurs de terrain, et assure la cohérence d'ensemble des décisions prises au niveau global.

■ *Les réunions publiques d'information*

Ouvertes à tous, elles permettent d'informer l'ensemble de la population des avancées et des résultats de l'étude. Elles seront organisées : à l'issue des phases "Etat des lieux/diagnostic", "Définition des objectifs", et enfin à la fin de la phase "Choix du scénario final", pour présenter le schéma d'aménagement global.

Les prochains numéros de cette lettre vous informeront de l'avancée de la démarche et des résultats de ces différentes rencontres.

© SMABB, 2011

c

© Commune de Nivolas Vermelle, 1993
© M. Maguet, 2011

Inondation par débordement de l'Agny aval, affluent de la Bourbre, sur la commune de Nivolas-Vermelle en 1993 (photo de gauche) et inondation par ruissellement sur la commune Les Eparres, dans le bassin-versant de la Bourbre en août 2011 (photo de droite).

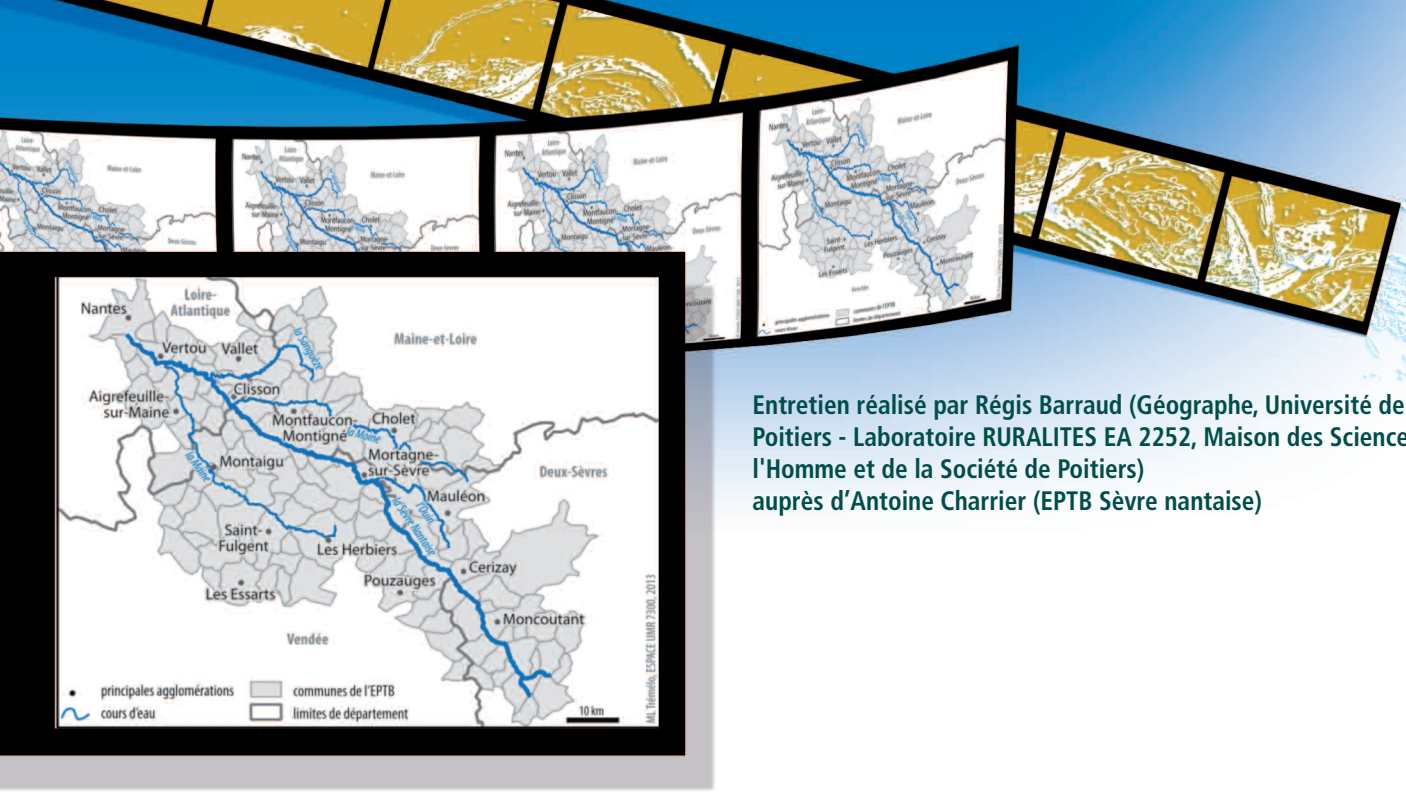

Entretien réalisé par Régis Barraud (Géographe, Université de Poitiers - Laboratoire RURALITES EA 2252, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers)
auprès d'Antoine Charrier (EPTB Sèvre nantaise)

Du côté de la Sèvre nantaise :

la prise en compte des perceptions pour sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt des démarches de gestion

Présentation

La Sèvre nantaise et ses affluents (La Maine, La Moine, La Sanguèze, L'Ouin et la Crûme), drainent un bassin versant de 2 356 km^2 et son réseau hydrographique s'étend sur plus de 2 000 kilomètres . Depuis Nantes et la confluence ligérienne jusqu'aux sources situées à l'extrême sud du massif armoricain, la Sèvre nantaise structure des paysages variés (bocage vendéen, vignoble nantais, traversées urbaines, etc.) et s'intègre à des territoires très divers : de l'urbain et périurbain de la région nantaise, aux campagnes à faible densité et vieillissantes de la tête de bassin, en passant par les campagnes agricoles et industrielles du choletais et de la Vendée. La Sèvre nantaise et ses affluents sont caractérisés par une forte variabilité annuelle et interannuelle des débits, les étiages sont très marqués. Les cours d'eau ont été fortement équipés en moulins à eau qui ont permis dès le Moyen Âge un développement économique durable (Marches de Bretagne). La Sèvre nantaise et ses affluents principaux sont aujourd'hui jalonnés par près de 250 ouvrages, dont la plupart sont d'anciens sites meuniers ou usiniers (Figure a). Cet héritage contribue à structurer les paysages de fonds de vallée et crée des enjeux de gestion importants (patrimoine, usages d'agrément, restauration écologique).

Le bassin de la Sèvre nantaise fait l'objet de stratégies locales de gestion depuis la fin des années 1970. Suite à la création de l'Association de la Sèvre nantaise (1978) qui regroupe les communes du bassin versant autour des enjeux de valorisation touristique et patrimoniale, un établissement public destiné à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques est mis en place en 1985. Cet établissement coordonne alors un premier contrat de rivière. Sur le terrain, la médiation et les travaux sont mis en œuvre par sept syndicats de rivière. Les techniciens/médiateurs de rivière jouent un rôle fondamental dans la gestion locale des cours d'eau. Aujourd'hui le syndicat mixte - Établissement public territorial du bassin versant (EPTB) de la Sèvre nantaise - assure l'animation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, adopté en 2005 et actuellement en cours de révision. L'EPTB assure aussi la coordination des programmes opérationnels de restauration et d'entretien de cours d'eau.

Antoine Charrier, responsable du pôle actions territoriales, qui coordonne les travaux des syndicats de rivière et dont la mobilisation est forte sur la thématique de la continuité écologique, des ouvrages hydrauliques et des usages qui y sont liés.

À partir de votre expérience locale, et à partir d'exemples précis, pourriez-vous indiquer la place des questions de perception dans la gestion environnementale des milieux aquatiques dans votre structure ? De quelles manières, avec quels outils et avec quels partenaires sont-elles prises en compte ?

Les questions de perception dans la gestion des milieux aquatiques occupent dans notre bassin une place centrale. Les perceptions des différents usagers et acteurs de la gestion des cours d'eau du bassin de la Sèvre nantaise sont recueillies et mobilisées dès le départ des projets d'aménagement et même dans la phase de définition globale des stratégies d'intervention. Cela a été le cas notamment pour la gestion des ouvrages hydrauliques (seuils de moulins, clapets et autres ouvrages transverses). Le recueil des perceptions est effectué d'une manière le plus souvent non scientifique, ou disons, informelle dans le cadre de processus de concertation permettant de mettre en œuvre ou d'orienter les actions. Ces perceptions peuvent être collectées de diverses manières, soit à l'aide d'enquêtes, soit à partir de procédés moins formels (tours de table, entretiens, ateliers de travail collectif). Pour le thème de la gestion des ouvrages hydrauliques et des paysages de fond de vallée, la méthode de concertation et de diagnostic participatif mise en œuvre articulait ces différents moyens de collecte. Pour les opérations engageant d'importants changements dans l'apparence des paysages et le fonctionnement des milieux, des comités de pilotage sont mis en place pour suivre les projets à l'échelle micro-locale. Dans ces comités, il n'est pas rare que la question de la perception soit abordée. À titre d'exemple, dans la vallée de la Sanguèze, l'abaissement expérimental d'un plan d'eau a donné lieu à une enquête auprès des usagers et riverains du site concerné (Figure b).

Mais ce n'est pas tout : les éléments de perception collectés nous sont aussi utiles pour calibrer nos documents d'information et de communication. Nous les intégrons aux étapes de valorisation des actions (retours d'expérience, panneaux, presse…).

Quel est l'apport de ces études de perception ?

Une fois encore, le recueil de l'avis, du sentiment est essentiel pour sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt des démarches : riverains, mais aussi élus, premiers décideurs. D'une manière générale, la perception de l'état de la rivière, de son aspect ou des changements possibles va souvent conditionner le lancement et l'évolution d'un projet. La prise en compte de ces perceptions influe sur l'acceptation des travaux. C'est souvent sur la base d'une perception individuelle ou collective que les usagers, les élus, vont évaluer les projets réalisés.

Qui prend la décision de s'engager ou pas dans ce type d'études ? Qui influe ?

En règle générale, nous ne procédons pas de manière spécifique à des études sur la perception en tant que telle, mais cette question est intégrée dans des études d'aménagement. Le maître d'ouvrage, en accord avec le comité de pilotage, prévoit un volet perception sociale, focalisé plus ou moins sur les aspects paysagers tout de même…, au même titre que ces études intègrent aussi les aspects juridiques, historiques, etc. La seule étude vraiment spécifique sur les représentations sociale des paysages a été réalisée pour le cas des ouvrages hydrauliques, dans le cadre d'une convention de recherche avec l'EPTB, le Syndicat mixte de la vallée du Thouet et un universitaire (géographe). Ce projet avait été financé par le Plan Loire Grandeur Nature. Ce financement a constitué une opportunité pour conduire ce type d'étude plus ciblée. Mais ce projet a été monté à l'initiative du géographe et non de notre structure, car on aborde les choses d'une manière plus opérationnelle aussi… c'est la demande de nos partenaires financiers…

Quelle a été la nature de la collaboration ?

Apport d'avis, apport d'archives, mobilisation des réseaux universitaires, de leurs bases de données…

Quelle a été la ou les méthodes les plus fructueuses ? Quelle est la forme de la donnée la plus facilement mobilisable, à votre avis, par les gestionnaires ?

Les enquêtes apportent des éléments précis mais nécessitent un temps d'élaboration et de traitement pas toujours compatible avec nos calendriers de travail. Les groupes de travail sur le terrain, les entretiens ciblés sont des méthodes permettant d'aller plus loin, mais on touche moins de monde…

Au final, quel bilan opérationnel faites-vous des apports des études de perception ? Comment évaluez- vous leur prise en compte dans les projets de gestion ?

La réalisation d'un bilan sur cette question est complexe. Cela doit être analysé à plusieurs niveaux : réflexion globale, à l'échelle du bassin ou de sous bassins, et réflexion locale, à l'échelle de projets, dans les documents de planification, la stratégie de gestion, la sensibilisation pensée dès le départ.
La prise en compte des perceptions est bien réelle sur le terrain, avec ajustement des projets pour répondre aux attentes des acteurs locaux : étude sur le bâti, inondations, mesures compensatoires, d'accompagnement…

Si vous deviez renouveler cette démarche, quelles seraient vos attentes et comment vous y reprendriez-vous ?

La réflexion sur les perceptions ne peut être détachée de celle portant sur la participation du public et la concertation (Figure c). On attend toujours plus de concertation, mais en tant que gestionnaire on attend aussi un positionnement fort de la part de l'État sur les directions à prendre. Il faut également maintenir le cap de l'intérêt général et trouver un équilibre dans le montage des projets. La dimension subjective des perceptions est-elle toujours compatible avec la poursuite d'objectifs d'intérêt général ?

Contact

EPTB du bassin versant de la Sèvre nantaise
Site Internet : http://www.sevre-nantaise.com

BASSIN VERSANT DE LA SÈVRE NANTAISE

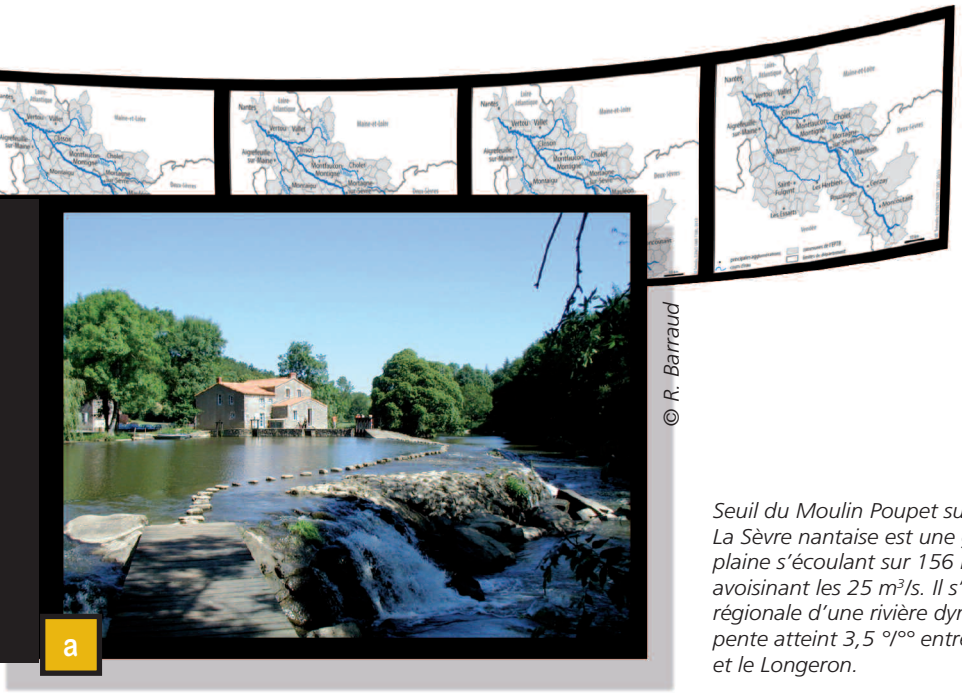

a

© R. Barraud

Seuil du Moulin Poupet sur la Sèvre nantaise. La Sèvre nantaise est une grande rivière de plaine s'écoulant sur 156 km avec un module avoisinant les 25 m³/s. Il s'agit à l'échelle régionale d'une rivière dynamique dont la pente atteint 3,5 °/°° entre Mallièvre et le Longeron.

b

© A. Barbier - EPTB Sèvre Nantaise, SIABVS

Opération expérimentale d'abaissement d'un plan d'eau sur la Sanguèze, sur la commune de Mouzillon, avant et après les travaux réalisés en 2004.

c

© EPTB Sèvre Nantaise

Réunion d'information dans le cadre de la révision du SAGE du bassin Sèvre nantaise

Entretien réalisé par Anne Rivière-Honegger (Géographe, Université de Lyon, CNRS, ENS de Lyon, UMR 5600 EVS) auprès de Gérald Domon (Université de Montréal) et Julie Ruiz (Université du Québec à Trois-Rivières)

Du côté du Canada : révéler la place de l'eau dans le territoire, apport d'un diagnostic partagé sur les paysages

Présentation

Sous l'égide de la chaire UNESCO en paysage et environnement et de la Chaire UQTR en écologie du paysage et aménagement, un projet a été conduit par une équipe réunissant universitaires et professionnels, dans l'objectif de révéler, mettre en valeur et requalifier les paysages des zones d'intensification agricole au Québec (Canada) à partir d'un diagnostic territorial du Comté des Maskountains.

Les territoires d'intensification agricole, ceux où la production agricole s'est concentrée et où l'agriculture a particulièrement intensifié l'usage agricole des sols, sont aujourd'hui largement reconnus pour leurs enjeux environnementaux (dégradation de la qualité de l'eau et des sols, perte de biodiversité). Mais les communautés de ces territoires font aussi face à un risque inédit de dévitalisation lié à un double phénomène. D'une part, la diminution marquée du nombre d'agriculteurs résultant de la concentration des fermes fait en sorte que l'activité agricole ne peut plus assurer à elle seule leur vitalité. D'autre part, l'uniformisation, voire la banalisation des paysages fait en sorte que ces paysages sont le plus souvent perçus négativement et que, dans un contexte où la qualité des paysages influence de plus en plus fortement les choix résidentiels, les communautés peinent à y attirer de nouvelles populations.

Aussi, devient-il essentiel de travailler sur ces paysages pour pouvoir répondre tout aussi bien aux attentes des agriculteurs que des résidents non agriculteurs, des nouveaux résidents ou des individus de passage. Sur la base de ce constat, les élus de la Municipalité régionale du Comté (MRC - entité administrative se rapprochant des départements français) des Maskoutains, située à quelques 40 km de Montréal, ont initié le projet Paysages maskoutains. Ce dernier vise de manière ultime à révéler les qualités et caractéristiques du paysage que les populations ne voient plus, à les mettre en valeur et aussi à requalifier les paysages façonnés par l'intensification agricole. Il s'agit de redonner des nouvelles qualités tant à la réalité matérielle du paysage qu'à l'image que l'on s'en fait.

Menée par une équipe réunissant universitaires, professionnels de la MRC, représentants des élus et des différents ministères, la démarche élaborée prend appui sur un état des lieux des paysages selon les acteurs, élus et citoyens qui facilite ensuite l'émergence d'une vision partagée sur le devenir de ces paysages au sein d'un diagnostic. Si les résultats de ce projet ont conduit à s'intéresser à l'agriculture, aux entrées de village, ils ont aussi permis de révéler l'importance de l'eau dans le territoire. C'est précisément cet aspect qui est présenté ici.

Gérald Domon, Professeur titulaire, Directeur scientifique associé, Chaire UNESCO en paysage et environnement, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal et Julie Ruiz, Professeure, Département des sciences de l'environnement Chaire de recherche UQTR 2013 en écologie du paysage et aménagement, Université du Québec à Trois-Rivières

En quoi le paysage est-il une porte d'entrée privilégiée pour réfléchir sur le devenir des territoires ?

« Portion de territoire qui s'offre à la vue », « Partie de territoire telle que perçue par les populations… » : quelle que soit la définition retenue, le paysage a pour particularité de renvoyer inévitablement aux individus et à la réalité matérielle des territoires, les premiers jetant leur regard sur les seconds. Or, l'image qui résulte de ce regard pourra différer sensiblement d'un individu (ou groupe d'individus) à un autre puisqu'elle découle à la fois d'une perception cognitive de l'assise matérielle (visuelle et expérientielle) et du système de valeurs propre à l'individu ou au groupe d'individus. Celle du touriste, du résident, de l'écologue, du producteur céréalier pourront donc différer sensiblement. Or, cette image sera appelée à influencer les interventions des individus sur la réalité matérielle. Ainsi, face à un marais perçu comme un milieu riche en biodiversité, on y favorisera plus facilement des démarches de mise en valeur ; perçu comme un espace sale et improductif, ce marais sera plutôt susceptible d'être drainé puis mis en culture. Par ailleurs, comme le montre la montée des préoccupations environnementales, les connaissances et les valeurs évoluent dans le temps, modifiant ainsi ce que chacun perçoit et valorise dans le territoire.

Le paysage est donc cette entité complexe, en constante évolution, qui résulte des interactions entre deux éléments eux-mêmes en constante évolution, soit le territoire et les valeurs des individus (Figure a). Plus encore, cette entité est soumise à l'influence d'un ensemble de forces externes qui agissent tantôt sur le territoire, tantôt sur les individus : programmes et politiques de mise en valeur, économie de marché, groupes de pression, voisinage, etc. Ainsi conçu, le paysage constitue certes un cadre complexe mais aussi un cadre intégrateur pour analyser et mettre à jour les facteurs sous-jacents aux enjeux à considérer en matière d'aménagement des territoires.

Quelles sont les dimensions des paysages retenues pour réaliser l'état des lieux ? Comment dresser un portrait des paysages ?

Visant à fournir un portait factuel des paysages d'un territoire donné (la MRC des Maskoutains ici), l'état des lieux renvoie inévitablement aux principales dimensions du concept de paysage identifiées précédemment. C'est dire qu'il porte tant sur les dimensions matérielles des paysages (caractéristiques et évolution) que sur les dimensions perceptuelles et culturelles des gens qui fréquentent ou habitent le territoire.

L'assise physique, support des paysages

Les formations géologiques, tout comme le relief ou la qualité des sols forment l'assise physique du territoire et jouent un rôle important dans le développement des activités humaines. Pour rendre compte de ce rôle, le recours au cadre écologique de référence, une approche de cartographie de l'assise physique développée au cours des trente dernières années, a permis de distinguer des portions de territoire qui présentent une organisation similaire en regard des formes de relief, des dépôts de surface et du drainage. Puis, le report de l'occupation des sols sur cette cartographie a permis d'en comprendre la nature et l'organisation spatiale.

Dès lors, deux portions de territoire couvrant 185 km² se distinguent au milieu des grandes plaines d'argile qui couvrent la majorité des 1 300 km² de ce territoire (Figure b). Il s'agit de portions de territoire fortement ravinées qui ont été façonnées par les deux grandes rivières qui traversent le territoire. En creusant les plaines, ces rivières ont rendu les terrains argileux plus sensibles aux glissements de terrain en période de pluie. Les glissements réguliers ont modelé des ravines, offrant aujourd'hui des paysages intimes qui tranchent singulièrement avec les plaines

environnantes. Si l'assise physique permet donc de comprendre les formes de relief actuelles des paysages qui bordent les rivières, c'est la compréhension de l'évolution des paysages qui permet de saisir la présence d'autant de friches sur ces portions de territoire.

Des paysages en constante évolution

Alors qu'une observation furtive du paysage peut laisser l'impression qu'il est immuable, une observation attentive dévoile les signes de son évolution constante. Connaître et comprendre cette évolution permet de mieux saisir les paysages d'aujourd'hui et d'anticiper ce que pourraient être ceux de demain. Primordiale dans une démarche d'aménagement, l'évolution des paysages a ici été analysée de l'échelle régionale à une échelle de proximité qui se rapproche de l'expérience qu'un individu a du paysage en le parcourant en voiture.

À l'échelle régionale, les cartes topographiques ont permis de retracer les grandes lignes de la transformation du territoire sur plus d'un siècle (1907-2009) et de mettre à jour la diversité des situations. À titre d'exemple, si sur l'ensemble du territoire, les superficies boisées sont globalement passées de 20 à 15%, ces chiffres cachent des réalités contrastées. Alors que sur les plaines d'argile, elles n'ont cessé de diminuer pour ne représenter que 4 % de la superficie en 2009, les secteurs des terrains ravinés façonnés par les rivières ont connu une augmentation récente de leurs superficies boisées. Mais c'est à l'échelle locale, soit celle du rang[1], que les relevés détaillés de l'occupation des sols à l'aide de photographies aériennes (1931, 1964, 2009) ont permis de comprendre les forces motrices de la renaturalisation des secteurs de ravines (Figure c). On y saisit effectivement que c'est l'abandon des pâturages, impropres à la mise en culture en zone de ravines, qui explique la présence actuelle de nombreuses friches le long des rivières.

Les paysages vus par le visiteur

Que ce soit à l'occasion d'une visite à un parent ou ami ou lors d'une balade à vélo, de nombreux visiteurs sont appelés à parcourir les routes de ce territoire. Quels sont les paysages les plus susceptibles d'attirer leur attention en raison de leurs qualités visuelles ? Quels sont les éléments, les endroits qui pourront leur paraître discordants c'est-à-dire, mal intégrés, disproportionnés, mal entretenus, etc.

Pour répondre à ces questions, un architecte paysagiste a parcouru les routes du territoire. Reconnaissant que le visiteur pouvait porter différents regards sur ce dernier, il a été invité à identifier les éléments visuels d'intérêt et de discordances au plan esthétique, environnemental et culturel. Parmi ces éléments, les vues sur les cours d'eau et les routes sinueuses qui les bordent sont clairement ressorties comme des éléments visuels d'intérêt esthétique (Figure d). Ces dernières peuvent effectivement offrir une expérience routière différente de celles des routes toujours rectilignes des plaines. À l'inverse, les cours d'eau sans bande riveraine ou de qualité douteuse ont été identifiés comme des éléments visuels de discordance pour des motifs environnementaux.

Les paysages vus de l'intérieur

Le regard des résidents est différent de celui des touristes : il est teinté de leur expérience et de leur connaissance. Or, comme en définitive ce sont eux qui sont appelés à être le plus directement visés par tout geste ou activité menant à une transformation, une mise en valeur ou une requalification des paysages, la connaissance de leurs regards sur le paysage est particulièrement importante. À travers des activités de cartographie participative, des discussions autour de photographies et même des collages, des représentants du milieu (élus, intervenants, inspecteurs municipaux, directeurs généraux des municipalités), des producteurs agricoles et forestiers ainsi que des jeunes âgés de 9 à 13 ans, ont pu s'exprimer sur les paysages qu'ils valorisent et dévalorisent. Quelque 265 éléments ont ainsi été identifiés comme étant valorisés sur le territoire. Parmi ceux-ci, là encore, les cours d'eau et

1- Au Canada, le rang est le système de division des terres rurales. Les parcelles, le plus souvent rectangulaires, sont alignées perpendiculairement à un cours d'eau ou à une route afin d'en faciliter l'accès.

la presque totalité des rangs qui les bordent, sont ressortis parmi les éléments les plus appréciés du territoire, non seulement pour des raisons esthétiques mais aussi pour leur caractère naturel, le sentiment de tranquillité qu'ils procurent et parce qu'ils sont associés à des milieux riches en biodiversité (Figure d). Particulièrement significative, cette section de l'état des lieux place donc les rivières comme l'un des principaux éléments de fierté du territoire pour la population.

Comment passer de l'état des lieux au diagnostic paysager ? Comment définir des enjeux de paysages ?

Dans la mesure où on veut en arriver à « révéler, mettre en valeur, requalifier » les paysages, il importe de définir les enjeux qu'ils soulèvent, soit à identifier pourquoi agir et sur quoi agir. C'est là le rôle ultime du diagnostic paysager. S'il était tentant de faire intervenir un spécialiste qui, fort de ses connaissances, pourrait identifier ce qui lui paraît être les principaux enjeux, il paraît plutôt nécessaire, dans le cadre d'une démarche visant à définir un projet collectivement partagé, de recourir à des méthodes favorisant la prise en compte de différents points de vue. Si ces méthodes sont relativement nombreuses, la plus reconnue et la plus simple est peut-être l'analyse MOFF pour menaces, opportunités, forces et faiblesses (dite aussi méthode AFOM ou SWAT).

Appliquée dans le cadre de séances de travail collaboratives réunissant des intervenants régionaux autour de la thématique «Agriculture et paysage», la méthode a notamment fait ressortir, parmi les forces du territoire, la présence des rivières. En contrepartie, des accès physiques limités aux rivières et la dégradation des cours d'eau ont été identifiés comme les principales faiblesses du territoire.

En conclusion…

La réflexion collective sur et par le paysage menée dans le cadre du projet « Paysages maskoutains » aura donc permis de révéler la place privilégiée de l'eau dans le territoire. Cette réflexion est venue en effet démontrer l'importance du croisement des regards portés sur le paysage : dans un projet initié pour répondre à l'uniformisation et à la banalisation des paysages des zones d'intensification agricole, l'importance de l'eau aurait effectivement pu être autrement masquée par la seule problématique de l'agriculture.

Plus encore, ce croisement de regards a permis de révéler la diversité des dimensions (écologiques, récréatives, esthétiques, etc.) auxquelles contribuent les rivières et cours d'eau. Il a aussi permis de dépasser la réflexion portant sur les seuls enjeux liés à la qualité de l'eau pour en arriver à travailler à la mise en place de projets de réhabilitation sur le plan écologique et social.

Contact

Gerald Domon : gerald.domon@umontreal.ca
Julie Ruiz : Julie.Ruiz@uqtr.ca
Sites Internet :
http://www.unesco-paysage.umontreal.ca/
https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1403&owa_no_fiche=1&owa_apercu=N&owa_imprimable=N&owa_bottin=

Université de Montréal

UQTR Université du Québec à Trois-Rivières

© G. Domon et J. Ruiz, 2013

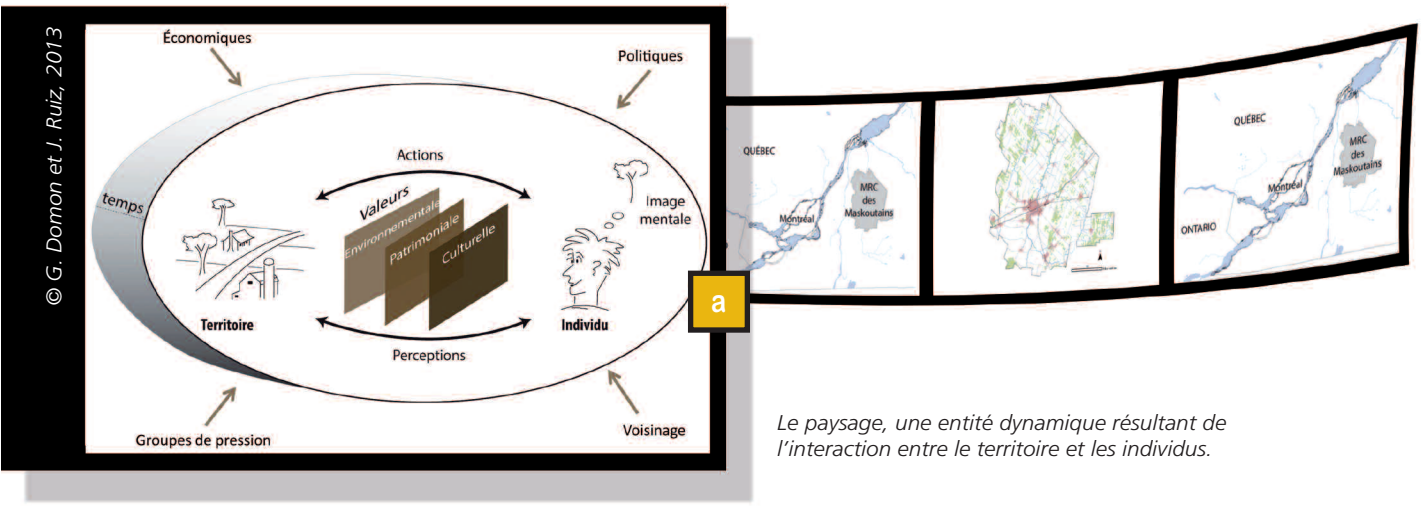

Le paysage, une entité dynamique résultant de l'interaction entre le territoire et les individus.

© G. Domon et J. Ruiz, 2013

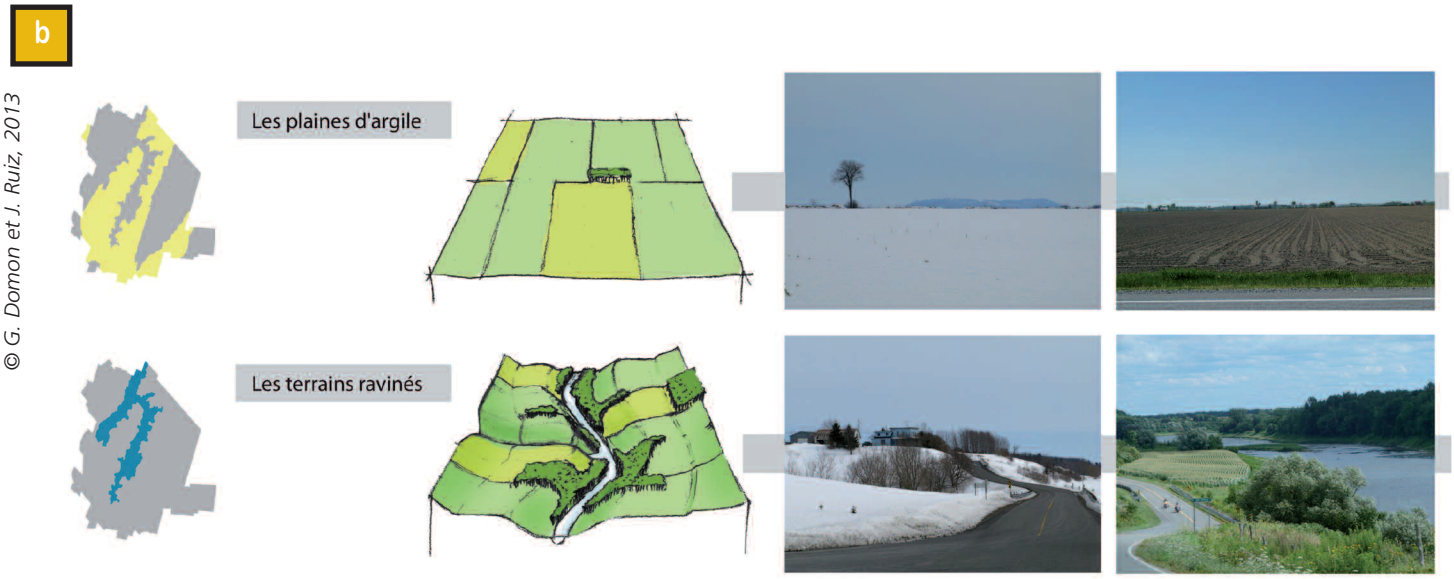

Les terrains ravinés par les rivières, des îlots de diversité au sein des paysages de plaines agricoles intensives.

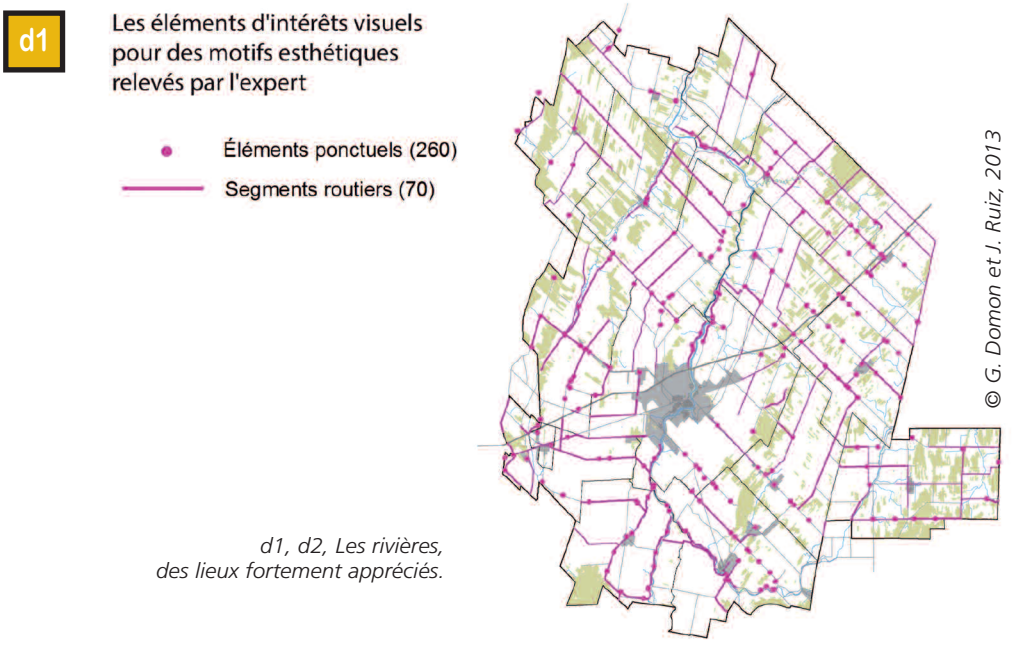

© G. Domon et J. Ruiz, 2013

d1, d2, Les rivières, des lieux fortement appréciés.

c

Plaines d'argile et terrains ravinés, des évolutions contrastées du paysage.

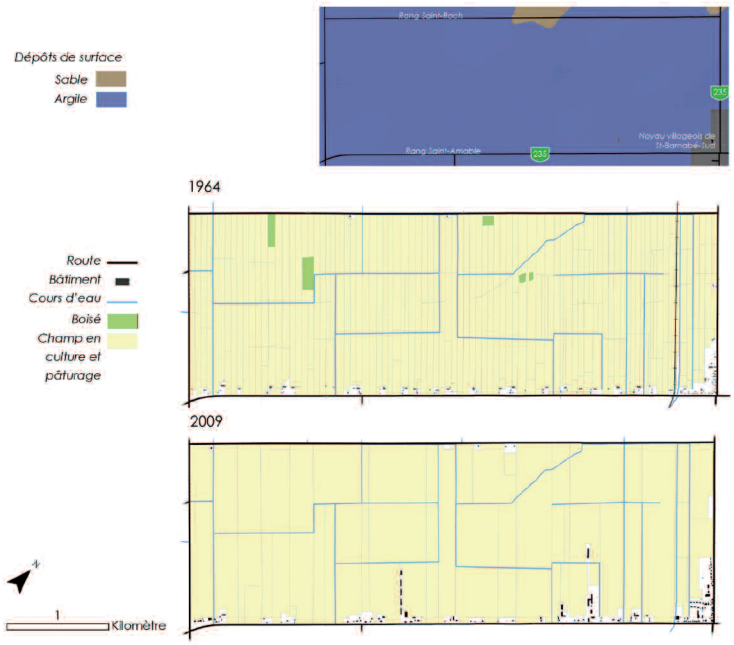

© G. Domon et J. Ruiz, 2013

Sur les plaines d'argile, l'uniformisation du paysage

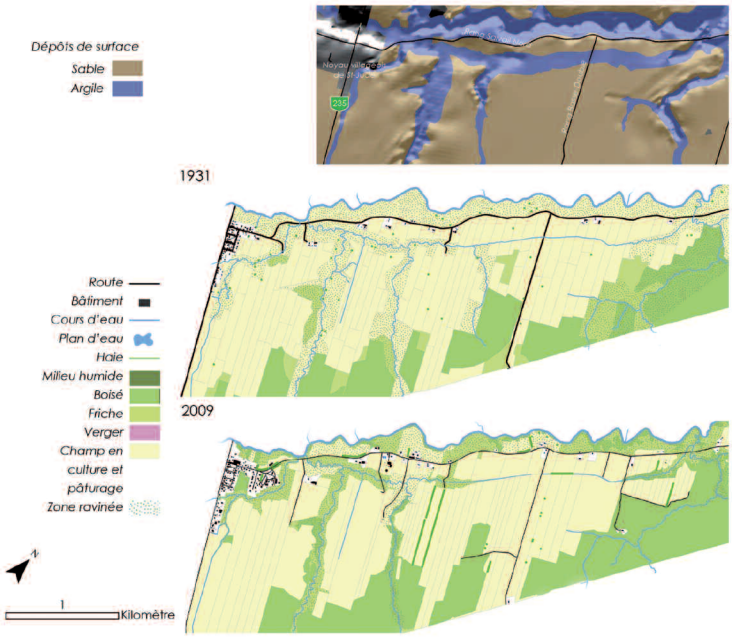

Au sein des terrains ravinés, des paysages qui se renaturalisent

d2

Les éléments valorisés par la population

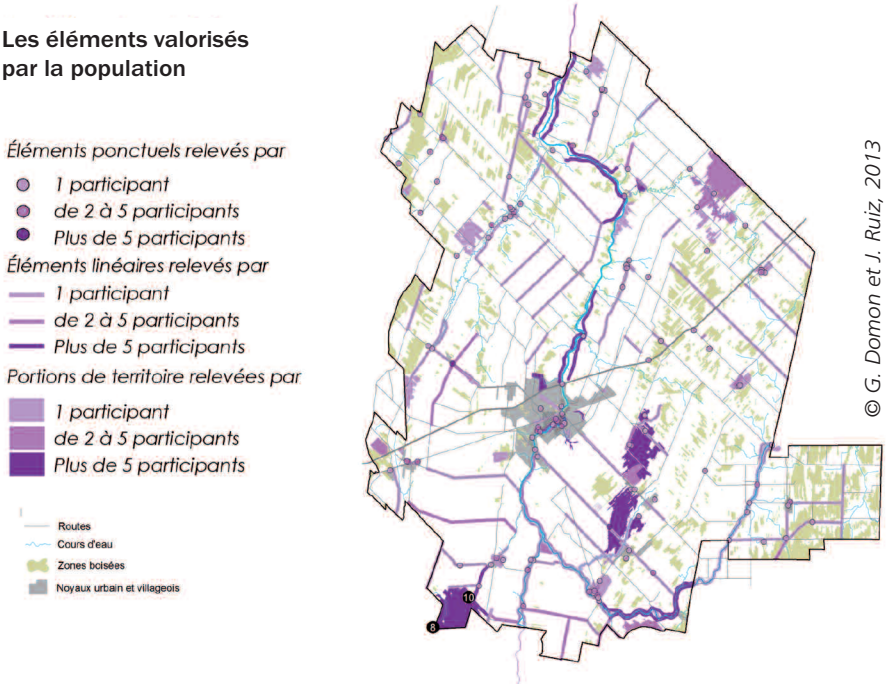

© G. Domon et J. Ruiz, 2013

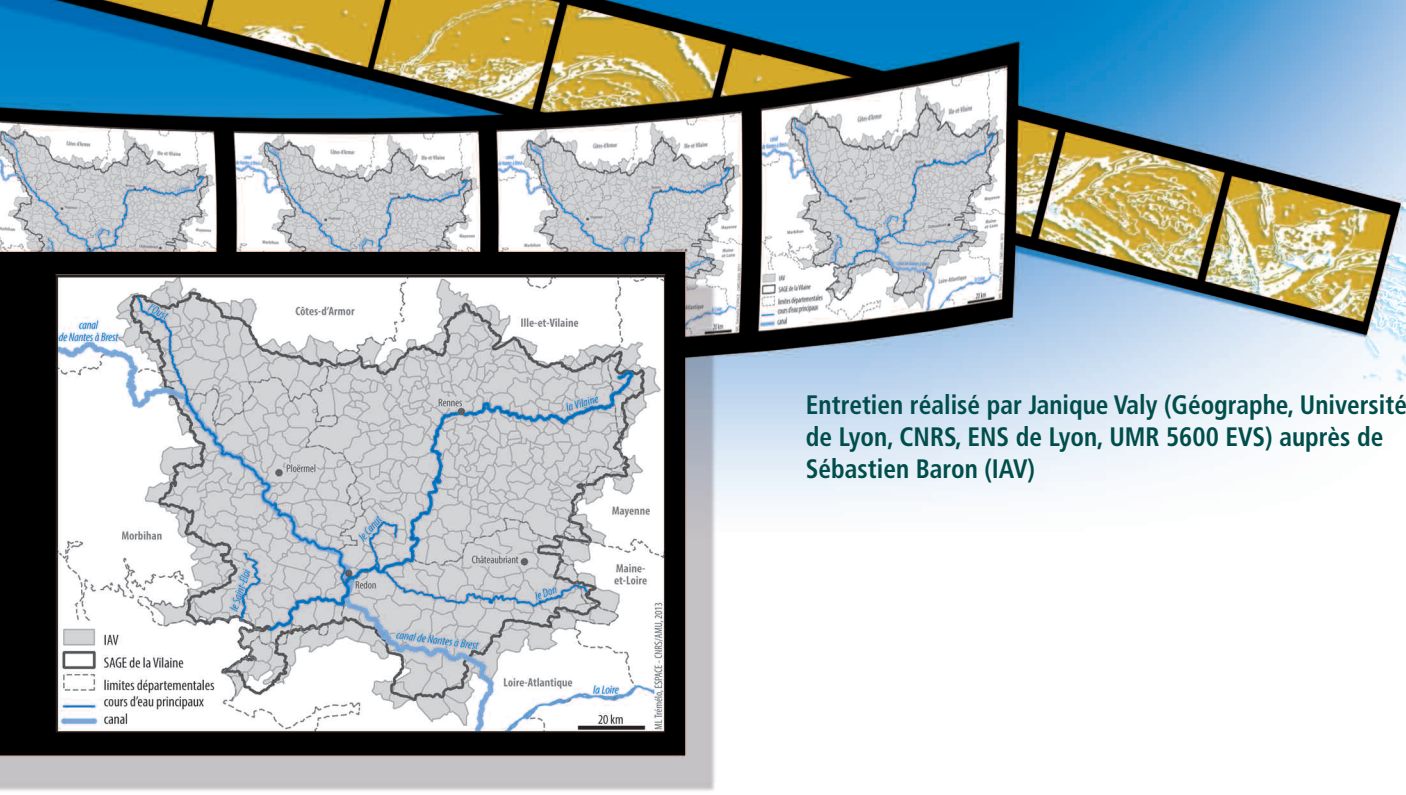

Entretien réalisé par Janique Valy (Géographe, Université de Lyon, CNRS, ENS de Lyon, UMR 5600 EVS) auprès de Sébastien Baron (IAV)

Du côté de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine : « comprendre la perception de l'eau permet aussi de faire de la sensibilisation »

Présentation

Le bassin de la Vilaine s'étend sur 11 000 km², sur deux régions (Bretagne et Pays de Loire) et six départements (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne et Morbihan). Le bassin se caractérise par un chevelu très dense et de faibles pentes. L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a été créée par les départements de Loire-Atlantique, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan pour l'aménagement hydraulique, rôle qui a évolué vers la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Vilaine. Ses missions sont :

- la gestion du barrage estuarien d'Arzal avec deux missions prioritaires qui sont de limiter les inondations à Redon et de constituer une réserve d'eau douce pour la production d'eau potable (Figure a) ;
- la production d'eau potable avec une usine qui alimente jusqu'à un million de personnes en été et qui a un rôle de régulation régionale ;
- la coordination territoriale : portage du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vilaine (arrêté en 2003 avec une révision finalisée en 2014) et assistance aux syndicats de bassin versant ;
- la gestion des inondations avec le portage de deux Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin de la Vilaine : premier PAPI de 2003 à 2011 suivi d'un deuxième PAPI de 2012 à 2018 (Figure b) ;
- la gestion de milieux naturels : programme Natura 2000 sur les marais de Redon, poissons migrateurs, plantes invasives, estuaire de la Vilaine.

L'IAV a été labellisée Établissement public territorial de bassin (EPTB) en 2007. Dans la gestion de l'eau, l'IAV dispose d'un atout important de cohérence territoriale : le bassin versant constitue le périmètre du SAGE mais aussi le périmètre de compétence de l'EPTB et le périmètre du PAPI.

Sébastien Baron, ingénieur prévention des inondations – sensibilisation sur l'eau à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine

À partir de votre expérience, pourriez-vous indiquer comment sont prises en compte les questions de perception dans la gestion du bassin de l'IAV et quelle place elles occupent aujourd'hui ?

Les perceptions des différents acteurs impliqués dans la gestion de l'eau sont prises en compte à différents niveaux.

Tout d'abord, à l'échelle du bassin de la Vilaine, au sein de la Commission locale de l'eau qu'anime l'IAV, chaque acteur présente son point de vue et défend ses intérêts. Les différentes perceptions y sont affirmées et prises en compte dans les négociations. De manière transversale aux différentes thématiques sur l'eau, l'IAV travaille également sur la sensibilisation des différents acteurs. Les études de perception réalisées ont permis d'orienter ces actions de sensibilisation et le positionnement de l'IAV. Dans le cadre de la révision du SAGE, engagée en 2011 avec un arrêté attendu en 2014, nous avons ainsi réalisé un chapitre sur la sensibilisation de trois publics prioritaires : les maîtres d'ouvrages et décideurs, les professionnels, notamment les agriculteurs, et les jeunes et le grand public. Il définit les modes d'organisation mais aussi le message clef attaché à chaque thématique.

L'IAV a également réalisé en 2009-2010 une étude de faisabilité pour mettre en place un programme de sensibilisation sur l'eau dans le bassin de la Vilaine. L'ouverture d'une rubrique « Ressources pédagogiques » sur le site internet de l'IAV en est une première application (http://www.eptb-vilaine.fr/site/index.php/ressources-pedago). Elle ne porte à ce jour que sur le thème des inondations avec la conception d'un livret pédagogique destiné aux enseignants et animateurs des associations d'éducation à l'environnement (Figure c). Ce livret propose des pistes d'activités en lien avec les programmes scolaires du collège et fait le lien avec les ressources mobilisables : données scientifiques, photographies, propositions de visite de terrain. Cette rubrique a vocation à s'étoffer progressivement sur les autres thématiques que porte l'IAV : les zones humides, l'estuaire et les poissons migrateurs.

Ensuite, cette dimension est également prise en compte au niveau des programmes d'actions opérationnels. Ils comportent généralement une phase d'état des lieux territorial qui, en plus des données sur les milieux, tient compte des volontés des acteurs impliqués. Sur les marais de Redon par exemple, le programme Natura 2000 repose sur une forte concertation avec les élus, les agriculteurs, les pêcheurs et les environnementalistes. C'est en côtoyant au quotidien les usagers et les élus de ce territoire que nous avons pu appréhender les différentes perceptions sur les zones humides. En complément, une étude est en cours pour définir des axes de valorisation de ces marais. Elle a débuté par un atelier de photo-interprétation sur la perception des marais et de leur valorisation avec la participation d'élus, d'agriculteurs, de pêcheurs, de chasseurs, de naturalistes et d'agents de développement économique des départements et de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). Sur l'estuaire de la Vilaine, les actions sont coordonnées par un comité d'estuaire constitué d'élus, de professionnels de la pêche et de la plaisance et d'associations de protection de l'environnement. Une étude sociologique a été menée en 2004 et a été valorisée par l'édition d'un ouvrage *L'estuaire de la Vilaine* aux presses universitaires de Rennes.

Sur le thème des inondations, un programme de recherche a été mené dans le cadre du premier PAPI pour appréhender les différentes perceptions de ce phénomène et apporter un regard différent que celui des gestionnaires. Coordonné par Nadia Dupont, géographe, à l'Université de Rennes 2, l'étude pluridisciplinaire comprenait des volets histoire, géographie, sociologie et économie. Ce programme de recherche a été valorisé

dans le cadre d'un colloque en juin 2011 et par l'édition d'un ouvrage *Quand les cours d'eau débordent* aux presses universitaires de Rennes. Cet ouvrage a été offert par l'IAV aux maires des communes du bassin exposées aux inondations et aux services de l'État et collectivités impliquées dans la gestion des inondations.

Qu'est-ce que ces études de perceptions vous ont apporté et quels ont été leurs résultats ?

Ces études permettent de comprendre des comportements ou des réactions que nous pouvons observer lors des réunions avec des élus ou lors de réunions publiques. Parfois nous proposons une démarche et cela « coince » parce qu'elle ne répond pas à la perception que les gens ont des choses. La notion de bassin versant, par exemple, est assez peu connue, assez peu partagée du grand public. Par exemple, sur les inondations, il est intéressant de comprendre comment les gens perçoivent l'inondation : est-ce qu'ils mettent en premier le facteur naturel ou le facteur anthropique ?

Quelles sont vos perspectives et vos attentes concernant les études de perception ?

Nous allons mener les actions de sensibilisation définies dans le SAGE avec en particulier des sessions de formation des élus. Ces derniers sont en effet des décideurs, des aménageurs, ils délivrent les permis de construire, ils font le plan local d'urbanisme mais surtout, ils sont en contact au quotidien avec les habitants et les associations.

Deux programmes de recherches vont être engagés dans le cadre du deuxième PAPI. L'un des deux évaluera l'efficacité des actions d'information préventive réalisées telles que la pose de repères de crues ou la diffusion des Documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM).

Les études de perception apportent un regard différent de celui des gestionnaires. Les maîtres d'ouvrages parmi lesquels l'IAV, ont intérêt à les prendre en compte dans la définition de leurs programmes et la conception des actions, mais aussi pour sensibiliser les différents publics.

Contact
Sébastien Baron : Sebastien.Baron@eptb-vilaine.fr
Tel : 02 99 90 88 44
Institution d'Aménagement de la Vilaine
Boulevard de Bretagne – BP 11 – 56130 La Roche-Bernard
Site Internet : www.eptb-vilaine.fr

Institution d'Aménagement de la Vilaine

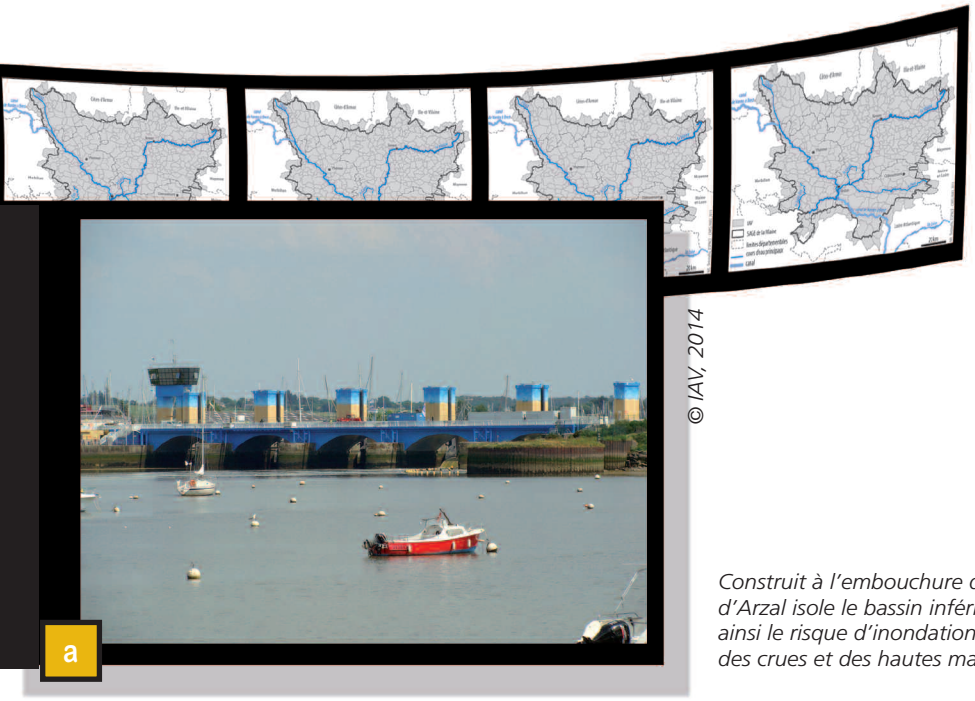

© IAV, 2014

a

Construit à l'embouchure de la Vilaine, le barrage d'Arzal isole le bassin inférieur de l'océan et limite ainsi le risque d'inondation lié aux effets conjugués des crues et des hautes marées.

b

© IAV, 2014

Les dernières grandes inondations de la Vilaine ont eu lieu en 1995 et en 2001.

c

INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE

L'institution d'aménagement de la Vilaine propose un

LIVRET THEMATIQUE :

LES INONDATIONS

Propositions pédagogiques pour le collège

« Laissez vivre l'eau qui vit, l'eau qui bondit, l'eau qui jaillit » - Philippe Soupault

Février 2013

1

© IAV

c d © Justine Ulrich, 2008

Livret pédagogique sur les inondations, destiné aux collégiens du bassin de la Vilaine.

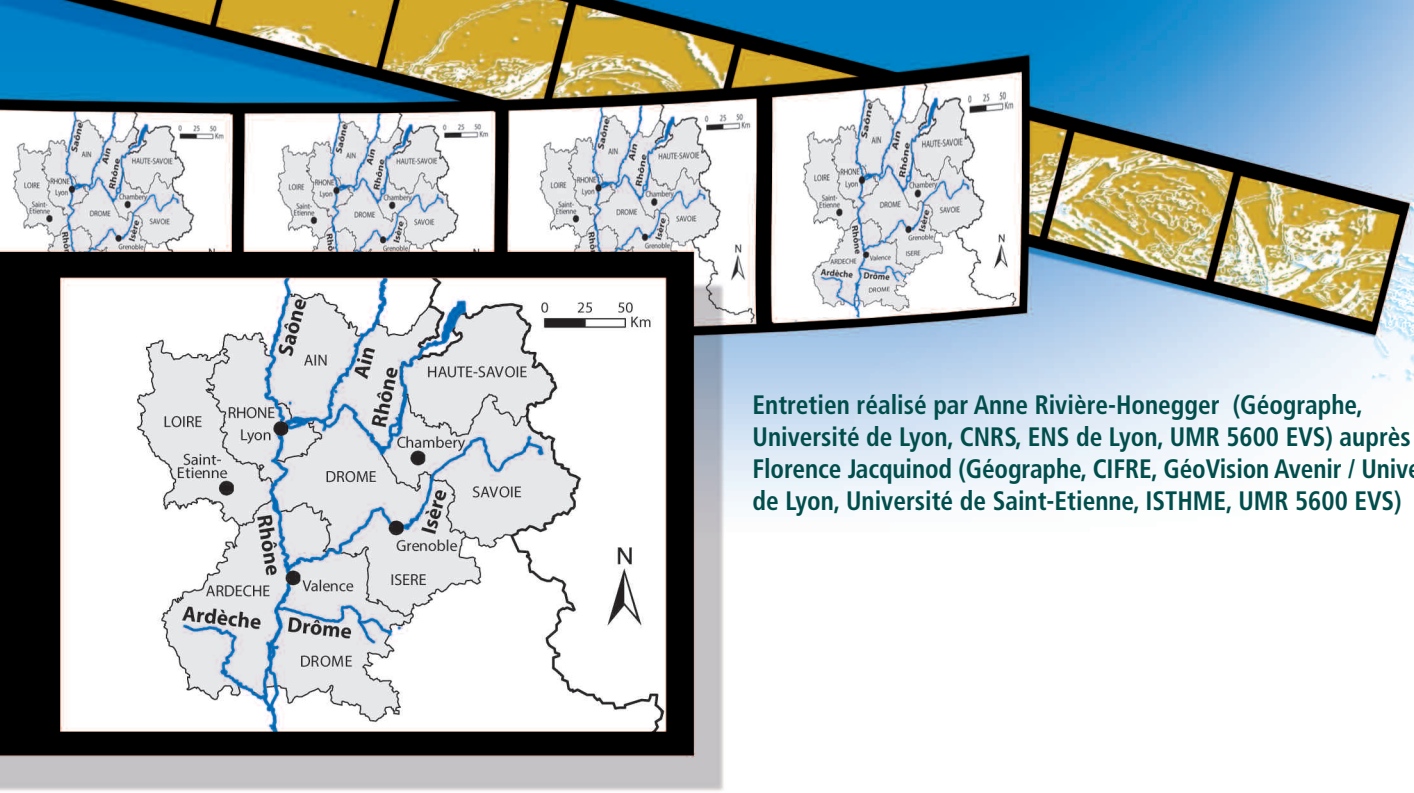

Entretien réalisé par Anne Rivière-Honegger (Géographe, Université de Lyon, CNRS, ENS de Lyon, UMR 5600 EVS) auprès de Florence Jacquinod (Géographe, CIFRE, GéoVision Avenir / Université de Lyon, Université de Saint-Etienne, ISTHME, UMR 5600 EVS)

Du côté du Rhône : des géovisualisations 3D pour la concertation autour des plans de prévention du risque d'inondation (PPRI) : recherche-action pour le développement d'outils de représentation du risque

Présentation

Entre 2009 et 2013, plusieurs projets de recherche-action ont été réalisés par la composante stéphanoise de l'UMR 5600 Environnement, Ville et Société en partenariat avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes (DREAL RA) (Jacquinod, 2012 ; Jacquinod et Langumier, 2010 ; Jacquinod, 2014).

Ils ont été financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du volet « Inondations » du Plan Rhône.

Ces projets de recherche-action avaient pour objectif le développement de représentations de territoire (géoréférencées) en trois dimensions au service de la politique de prévention du risque d'inondation. Ces « géovisualisations 3D » représentent les territoires soumis au risque d'inondation et les phénomènes de crues qui les concernent, c'est-à-dire l'« aléa hydraulique » auquel ils sont exposés. Ces géovisualisations 3D servent aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de prévention du risque à réfléchir sur l'aménagement des territoires à risque, à discuter des mesures à prendre en compte et, plus largement, à communiquer sur la présence et l'étendue du risque d'inondation sur le territoire.

Florence Jacquinod (Géographe), docteur, chercheur associé ISTHME, Université Jean Monnet Saint-Etienne, CNRS – UMR 5600, Environnement, Ville, Société

Quels sont, selon vous, les objectifs et les intérêts d'une démarche de recherche-action pour développer les géovisualisations 3D ?

Conformément à la circulaire du 3 juillet 2007 relative à *la consultation des acteurs, la concertation avec la population et l'association des collectivités territoriales dans les plans de prévention des risques naturels prévisibles* (PPRN), les géovisualisations 3D des territoires inondés se veulent des outils pour la concertation sur les Plans de prévention du risque inondation (PPRI) en proposant une représentation plus intuitive de la cartographie du risque. Elles doivent permettre une meilleure compréhension des données techniques et une meilleure appréciation des conséquences des zones inondables sur les enjeux et dynamiques de développement (Figure a).

La collaboration entre chercheurs et praticiens trouve toute sa pertinence dans la mise en commun des compétences scientifiques et opérationnelles de chacun. Elle est particulièrement intéressante dans un contexte technologique complexe et évolutif, afin de produire des outils performants et pour construire une compréhension fine de leurs apports aux pratiques existantes dans le domaine de l'aménagement.

Le recours à la recherche-action et à un partenariat avec un laboratoire de recherche pour développer ces outils s'explique en premier lieu par la relative nouveauté et la complexité des technologies à mettre en œuvre. La collaboration université-services de l'État a pour objectif de développer des outils et méthodes efficaces et adaptés aux besoins des services en charge de la politique de prévention des risques. Pour cela, un dispositif de recherche-action est mis en place, qui s'appuie sur l'expérimentation des outils directement dans l'action pour produire des connaissances précises et adaptées à leur contexte d'utilisation.

Le chercheur contribue à la production des géovisualisations 3D aux côtés des acteurs opérationnels et observe leurs différents usages en contexte. L'observation est réalisée de manière directe (le chercheur observe lui-même les situations auxquelles il participe) sur le mode de l'observation participante. Ce type d'observation permet au chercheur, en s'immergeant dans les projets de prévention du risque et en participant activement à l'élaboration des documents réglementaires, d'observer les conditions de production et d'usage des géovisualisations 3D, mais aussi de co-élaborer avec les acteurs opérationnels des méthodes au plus près des besoins de ces derniers. Les observations ainsi recueillies viennent également nourrir des réflexions plus générales sur l'usage des représentations 3D pour la gestion et la planification territoriale. La mise en perspective des connaissances scientifiques des outils 3D et de leurs usages avec l'expérience et les pratiques des acteurs opérationnels permet à la fois de créer des outils pertinents et de construire une compréhension riche des processus observés (en l'occurrence les PPRI).

Comment produit-on un outil de géovisualisation 3D ?

Concrètement, la fabrication des géovisualisations 3D se fait en plusieurs temps, comme le montre l'exemple ci-après de la réalisation d'une géovisualisation 3D d'une commune en bord du Rhône. La production de géovisualisations 3D s'appuie sur des bases de données géographiques existantes et, notamment, dans le cas du linéaire rhodanien, sur la base de données topographiques Rhône produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière, qui décrit de manière précise la topographie du fleuve et des zones inondables. D'autres bases de données géographiques sont utilisées pour produire une représentation schématique du territoire (dont les BD ORTHO et BD TOPO de l'Institut national de l'information géographique et forestière). Les données sur le risque d'inondation sont ensuite superposées à ce modèle, ainsi que des éléments significatifs du paysage du territoire concerné (les éoliennes par exemple), qui serviront de points de repères lors de la visualisation et de la présentation du modèle 3D (Figure b).

Quels sont les résultats que vous avez-pu obtenir par l'utilisation des outils 3D dans le cadre du Plan Rhône ?

Dans le cadre du volet « Inondations » du Plan Rhône, ces outils ont été mobilisés dans cinq départements, sur plus d'une vingtaine de communes, à la fois pour des réunions de concertation avec les élus et des réunions publiques avec les riverains du Rhône. Le bilan est positif pour les services de l'État, pour qui les outils 3D sont un atout précieux pour guider la concertation, notamment pour transmettre les informations techniques sur le risque de manière claire et pédagogique. Lorsqu'il y a volonté de dialogue, les représentations 3D de territoire constituent un support de discussion et d'échanges, qui permet à la fois une lecture claire des informations données et la construction d'une réflexion commune sur un territoire. Du côté de la recherche, ces expérimentations dans des cas réels ont permis de mieux comprendre les différents rôles des représentations en trois dimensions et les stratégies au service desquelles elles sont mobilisées et de produire des connaissances scientifiques sur ces sujets.

Quels sont selon vous les facteurs de réussite du projet ?

De manière générale, la réussite de la démarche dépend de l'étroite collaboration entre les différents acteurs. Dans un contexte contraint par la mise en œuvre de multiples réformes (dont la révision générale des politiques publiques), il s'agit pour les services de l'État de mobiliser les moyens nécessaires à l'acquisition de nouvelles compétences en recourant à un transfert depuis la recherche vers le champ opérationnel de l'action publique. Le chercheur bénéficie en retour de l'expérience et des savoirs des acteurs opérationnels pour réaliser ses travaux.

Plus spécifiquement, plusieurs points peuvent être dégagés :

- l'importance de disposer de données géographiques fiables et d'une précision suffisante sur le territoire concerné (en l'occurrence la BDT Rhône constitue une source précieuse de connaissance topographique) ;

- l'importance de pouvoir travailler avec les différents services concernés, qui ont chacun des compétences et connaissances sur les territoires étudiés. La mobilisation efficace de ces outils nécessite de pouvoir faire travailler ensemble les différents acteurs, pour qu'ils comprennent et s'approprient ces nouvelles technologies et pour que les modèles produits soient adaptés aux besoins de chaque territoire et de chaque procédure engagée ;

- l'attention à porter à la manière de représenter le territoire et d'encadrer le recours à des visualisations numériques, particulièrement dans le cas des géovisualisations 3D qui n'ont pas été codifiées et pour lesquelles il n'existe pas de pratiques sémiologiques établies. A ce sujet, une charte d'éthique existe pour déterminer des bonnes pratiques en matière de géovisualisations 3D pour l'aménagement et l'urbanisme : voir le site http://www.3dok.info/.

Contact

Florence Jacquinod : jacquinod@gmail.com
Le site internet du Plan Rhône a une page dédiée à la démarche :
http://www.planrhone.fr/front/index.php? lvlid=273&dsgtypid=252&pos=3.

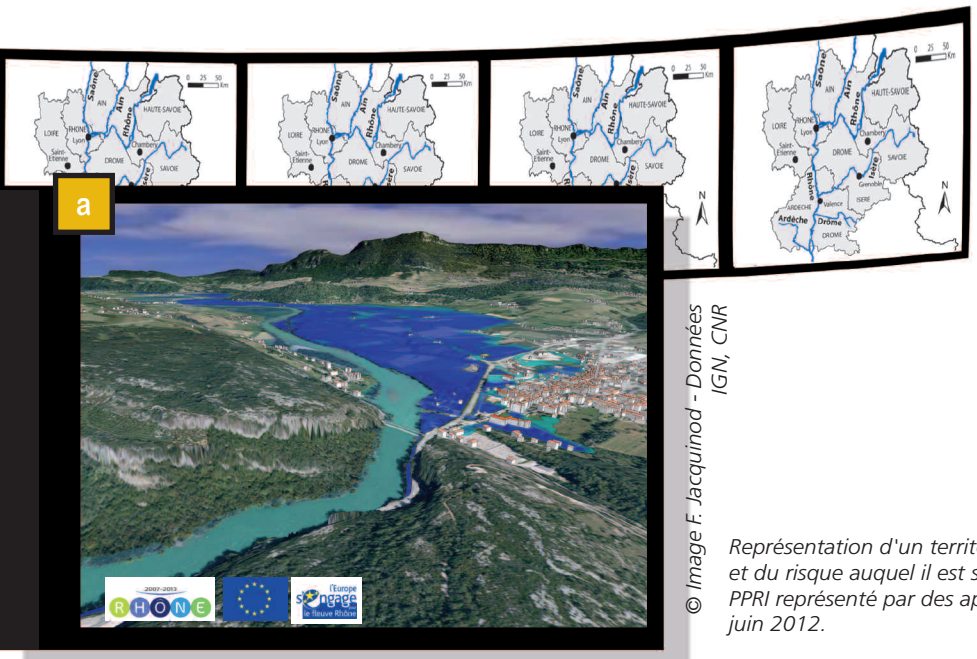

© Image F. Jacquinod - Données IGN, CNR

Représentation d'un territoire rhodanien et du risque auquel il est soumis (aléa hydraulique de référence PPRI représenté par des aplats de couleur). Document de travail juin 2012.

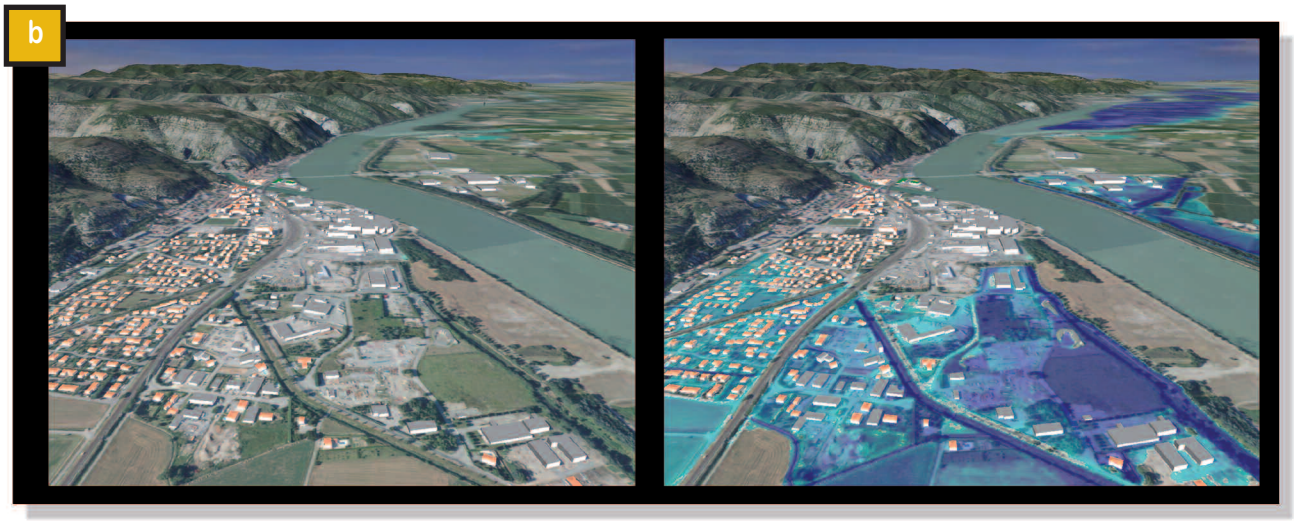

© Image F. Jacquinod - Données IGN, CNR

*1- **Modélisationde la zone d'étude en « 3D »**, à partir d'une représentation du relief (MNT) et de bases de données permettant une reconstitution schématique du territoire (Référentiel Grande Échelle et Base de données topographiques Rhône (BDT) de l'Institut national de l'information géographique et forestière) : document de travail février 2011.*

*2- **Représentation de l'aléa hydraulique,** à partir du travail réalisé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : document de travail février 2011.*

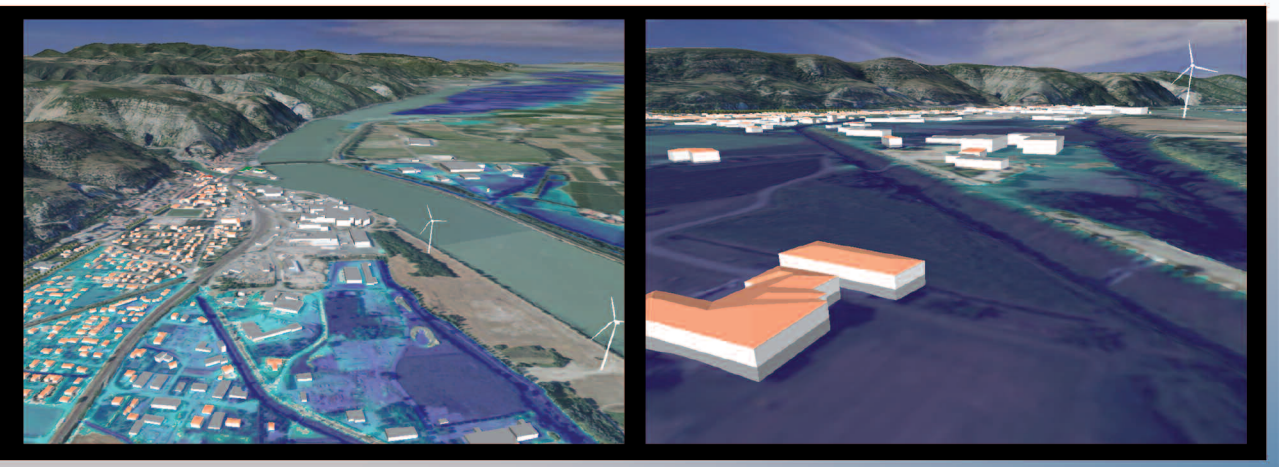

© Image F. Jacquinod - Données IGN, CNR

*3- **Travail d'habillage et insertion de points de repères** avec les services territoriaux (directions départementales des territoires) familiers du territoire étudié (ici par exemple les éoliennes et les ponts sur le Rhône) : document de travail février 2011.*

*4- **Réalisation de visuels, de films de survol et/ou de maquettes interactives** dans lesquels les déplacements sont libres pour les phases de concertation, en collaboration avec les services de l'État qui élaborent le PPRi : document de travail février 2011.*

Entretien réalisé par Anne Rivière-Honegger (Géographe, Université de Lyon, CNRS, ENS de Lyon, UMR 5600 EVS) auprès de Justine Ultsch (Géographe, CIFRE - CIRIDD et Service eau et assainissement, Ville de Saint-Etienne / Université de Lyon, Université de Saint-Etienne, ISTHME, UMR 5600 EVS)

Du côté du Furan : l'exemple d'une recherche impliquée sur la rivière du Furan à Saint-Étienne (Loire)

Présentation

Le Furan est un petit cours d'eau d'une longueur de trente-six kilomètres alimenté par une trentaine d'affluents. Son bassin versant relativement réduit, d'une surface de 178 km², draine un espace comptant environ 230 000 habitants répartis sur un territoire administratif de dix-sept communes. Hésitant entre les bassins hydrographiques du Rhône et de la Loire, le Furan prend sa source dans le Pilat (Figure a), au Bessat, pour finalement se jeter dans le fleuve Loire à Andrézieux. La forte déclivité du bassin ainsi que les orages violents et localisés lui confèrent un régime torrentiel caractérisé par des débits variables (crues sévères et étiages prononcés).

Le Furan présente la spécificité d'être couvert sur l'intégralité de la traversée de la ville de Saint-Étienne, soit sur 4,8 kilomètres. La couverture de la rivière, de ses affluents et des biefs adjacents a été réalisée entre le XVII^{e} et le XX^{e} siècle en réponse à différents enjeux : résoudre les problèmes d'insalubrité, permettre la communication dans la ville, favoriser l'extension urbaine, se protéger des inondations et éluder certaines conflictualités sociales.

Justine Ultsch (Géographe), doctorante ISTHME, Université Jean Monnet Saint-Etienne, CNRS – UMR 5600, Environnement, Ville, Société.

Quel a été le contexte de réalisation de votre recherche ?

La couverture du Furan a instauré progressivement la rivière comme exutoire principal des eaux usées de la ville (Figure b et c). De fait, l'écosystème a été jusqu'à une période récente très dégradé et reste largement artificialisé comme en atteste pour le secteur en aval de la ville l'attribution du statut de « masse d'eau fortement modifiée » dans le cadre de l'application de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Depuis 2004, la conjonction d'importants travaux d'assainissement visant la dépollution des eaux du Furan à 90% contre 10% auparavant et de la gestion du risque inondation incite la ville de Saint-Étienne, dans un contexte généralisé de « reconquête » des cours d'eau urbains, à s'interroger sur le devenir possible, tant matériel que symbolique, de la rivière dans la fabrique urbaine stéphanoise (Figure d).

Pour accompagner cette réflexion, j'ai été mise à disposition de la ville de Saint-Étienne sur une durée de trois ans en tant que salariée du Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable (CIRIDD) dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) en vue de la réalisation d'une thèse en géographie et en aménagement relative à l'évolution des pratiques et des discours concernant l'aménagement du Furan (fin XVII^{e} – XXI^{e} s.) en vue d'appréhender les sens et les modalités de sa potentielle mise en valeur (Ultsch, 2010 ; Brenas *et al*., 2009).

Rattaché au service eau et assainissement de la direction voirie-infrastructures, le poste de chargée d'étude sur le Furan avait pour objectif d'appréhender l'objet-rivière dans sa transversalité. En effet, le Furan est un objet au carrefour de divers enjeux, matérialisés par une multiplicité de projets portés par les différentes directions de la ville de Saint-Étienne (voirie, infrastructures, urbanisme, affaires culturelles, etc.) ainsi que par d'autres acteurs tel que le service rivières de Saint-Étienne Métropole.

Quels sont les domaines d'action plus particulièrement investis ?

Quatre domaines d'action ont particulièrement été investis au cours de cette recherche impliquée :

- **environnemental** autour de la communication sur les travaux d'assainissement au travers de différents évènements (expositions, journées portes ouvertes sur le chantier de la station d'épuration, visites souterraines du Furan, etc.) et de la sensibilisation au risque naturel d'inondation comme le volet historique du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) interactif de la ville ;
- **patrimonial** avec la construction de projets sur la rivière comme élément constitutif de l'histoire de la ville, avec le label Ville d'art et d'histoire et les Archives municipales de Saint-Étienne (publications, expositions, jeu pédagogique, élaboration d'un SIGéohistorique, etc. ;
- **urbanistique** au travers de l'inscription de la rivière et de sa potentielle valorisation dans des documents d'urbanisme prospectifs, stratégiques, réglementaires (tels qu'une ZPPAUP[1]), mais aussi dans des projets d'urbanisme opérationnel (réaménagement de places, création d'un sentier d'interprétation Furan-Furet, etc.) ;
- **de « design »** en collaboration avec la Cité du design avec une réflexion élargie sur la valorisation de la rivière dans le cadre de la biennale du design en 2008.

1- ZPPAUP – Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dispositif désormais remplacé par les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Comment s'est organisée la collaboration entre praticiens et chercheur ?

Le travail réalisé a tout d'abord favorisé la constitution d'une connaissance géohistorique approfondie de l'aménagement et des rôles assignés à la rivière du Furan dans la fabrique urbaine stéphanoise sur un temps long (fin XVII^{e} siècle - XXI^{e} siècle) par l'investigation des fonds archivistiques dédiés. Cette connaissance, base du travail de recherche, a été réinjectée à la fois dans le processus de patrimonialisation que connait le Furan mais aussi dans certains projets urbanistiques où la présence de la rivière peut être mobilisée dans les partis pris d'aménagement.

Certains projets ont été co-construits dans le cadre d'une collaboration praticiens-chercheur, servant à la fois des enjeux opérationnels et scientifiques, comme le système d'information géographique et historique sur la ville de Saint-Étienne et la rivière du Furan, dénommé PGHASE (Projet géohistorique sur l'aménagement de Saint-Étienne). Cet outil permet une lecture diachronique de l'aménagement de la ville de Saint-Étienne et plus spécifiquement du réseau hydrographique, dont certains aspects impactent encore les projets d'aménagement.

Quels ont-été selon vous les apports opérationnels de votre travail ?

La présence d'une chargée d'étude en sciences humaines et sociales sur un objet de prime abord « environnemental » a permis de décloisonner les champs de compétences entre directions, de confronter les savoirs et les pratiques inhérentes à chaque corps de métier, pour engager une réflexion transversale sur le Furan en interne et en externe à la ville de Saint-Étienne.

La création d'un tel poste a permis d'expérimenter de nouvelles configurations d'acteurs qui ne travaillent habituellement pas ensemble, et lorsque celles-ci étaient favorables, d'initier un échange sur les perspectives de valorisation du Furan. Ces dernières ont été nourries d'une approche comparée de villes, parfois mises en réseau, ayant entrepris une démarche de valorisation physique et/ou symbolique de leur cours d'eau partiellement couvert.

Et les apports scientifiques ?

Ce contexte de recherche marqué par une immersion au sein de la ville de Saint-Étienne a permis la mise en place d'une observation directe participante sur un temps long. Cette situation a non seulement été une opportunité d'accès à des matériaux inédits et complémentaires renseignant l'aménagement de la rivière à Saint-Étienne mais aussi d'une compréhension fine des processus de décision en situation de projets d'aménagement. Cette recherche-action est aussi qualifiée d'impliquée puisqu'à des degrés de participation divers, le chercheur accompagne le changement et produit des connaissances relatives à ces transformations. Cette posture favorise donc la co-construction d'un objet de recherche en confrontant les différents registres de savoir et d'action des acteurs en présence.

Contact
Justine Ultsch : justine.ultsch@gmail.com

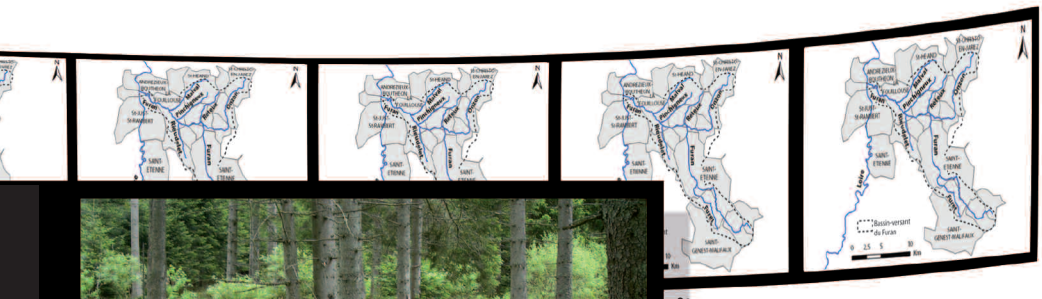

Le Furan d'amont en aval

© Justine Ultsch, 2008

En amont de Saint-Étienne, dans le massif du Pilat, au lieu-dit du Pont Sauvignet.

© Justine Ultsch, 2008

Dans sa traversée du quartier de la Rivière à Saint-Étienne.

c,d © Justine Ultsch, 2008

A Valbenoîte à Saint-Étienne, juste avant son entrée sous la couverture.

A découvert, en aval de Saint-Étienne, sur la commune de la Fouillouse.

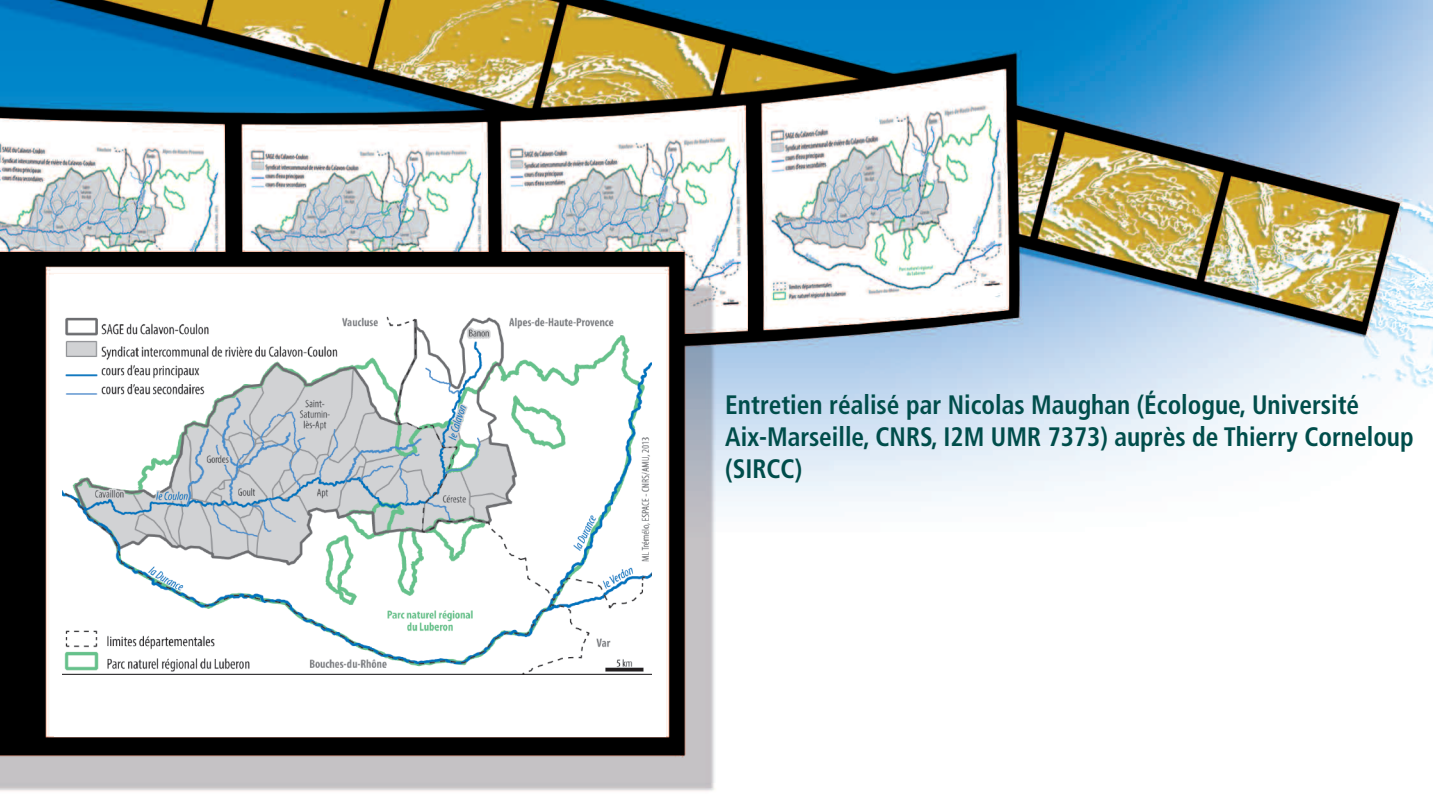

Entretien réalisé par Nicolas Maughan (Écologue, Université Aix-Marseille, CNRS, I2M UMR 7373) auprès de Thierry Corneloup (SIRCC)

Du côté du bassin du Calavon-Coulon :

« prendre en compte la perception est un travail quotidien et indispensable »

Présentation

Le Calavon-Coulon est une rivière méditerranéenne qui prend sa source dans les Alpes-de-Haute-Provence au pied de la montagne de Lure. Elle coule au sud du département du Vaucluse sur une distance de 88 km avant de se jeter dans la Durance à la hauteur de la ville de Cavaillon, à proximité d'Avignon. Elle draine un bassin versant karstique d'environ 1 000 km^2 et porte le nom de Calavon sur sa partie amont et de Coulon sur sa partie aval. Comme beaucoup de cours d'eau méditerranéens sa gestion doit tenir compte d'une rareté de l'eau estivale et d'une forte abondance automnale et hivernale qui provoque des inondations régulières sur la partie aval où se situent les secteurs aujourd'hui les plus urbanisés du bassin versant. Les premières mesures de gestion du Calavon-Coulon furent initiées et mises en œuvre grâce à l'impulsion donnée par le Parc naturel régional du Luberon, créé en 1977, que le cours d'eau traverse. Ces premières initiatives concernaient principalement des phénomènes de pollutions chroniques provenant de la ville d'Apt (rejets d'effluents industriels). C'est suite à de fortes crues en janvier 1994, qui ont entraîné de graves inondations à Cavaillon, qu'est apparue la nécessité d'une gestion physique du cours d'eau et qu'a été proposée la création d'un syndicat de rivière. Dix ans après, en 2005, les statuts du Syndicat intercommunal de rivière du Calavon-Coulon ont été officiellement déposés.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, il existe plus de 40 Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le second SAGE du Calavon-Coulon est aujourd'hui en cours de validation. Le Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) du Cavalon-Coulon a été prescrit le 26 juillet 2002.

Thierry Corneloup, recruté en 2006 en tant que directeur, a mis en place la structure et dirigé le syndicat jusqu'au début de l'année 2012. Il occupe aujourd'hui le poste de chargé de mission « Eau et milieux aquatiques » pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

À partir de votre expérience pourriez-vous indiquer quelle place avaient les questions de perception dans la gestion environnementale du cours d'eau ?

La place de la perception au sein de mon travail n'a jamais été quelque chose de défini et de cadré avec un programme de type « analyse sur la perception des enjeux » à travers des enquêtes et des questionnaires par exemple. Mais dans les faits, pour mener à bien des projets, que ce soit dans la construction de la gouvernance du syndicat avec les élus ou encore pour la mise en œuvre des mesures relatives aux inondations (travaux de protection ou d'entretien des lits notamment), nous étions obligés de trouver des consensus et d'expliquer à la population ce que l'on faisait ou ce que l'on ne faisait pas. Cette approche s'insère plutôt dans la stratégie globale des projets.

Mon premier travail, par exemple, a été de mettre en place un syndicat pour faire travailler ensemble des élus qui avaient des politiques et des visions différentes des enjeux liés à l'eau. Je me suis attardé, durant la partie préliminaire de mise en place du syndicat, sur une phase de discussion qui a permis aux élus d'exprimer leurs attentes et de préciser leurs propres perceptions de la gestion de l'eau. Il pouvait y avoir des discours différents entre riverains et élus ce qui supposait qu'il y avait peut-être des choses différentes à mettre en place ensuite au niveau du syndicat. Je ne dirais pas qu'il faut qu'un projet soit admis à l'unanimité - ce n'est pas possible - mais il faut qu'il y ait un certain consensus, une certaine appropriation, notamment par les riverains.

Pourquoi et comment avez-vous développé une réflexion sur les questions de perception ?

Cela se fait sur beaucoup de bassins versants concernés à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée Corse, en préalable à l'élaboration des SAGE, et en fin de SAGE pour produire des retours d'expériences. De par ma formation pluridisciplinaire, intégrant notamment des approches sociologiques, je suis sensible aux questions de perception. J'attache donc beaucoup d'importance à ce type de démarche. Au sein du syndicat, si les choses ne se faisaient pas de manière cadrée, il y avait quand même, sur le terrain, un temps accordé à ces questions. C'était pour moi une nécessité. Néanmoins, cette analyse de perception et d'identification des « jeux d'acteurs » ne se faisait pas en amont de chaque projet car nous n'avions pas forcément le temps pour.

Par ailleurs, en matière de sciences humaines, des historiens sont intervenus dans le cadre de l'élaboration du PPRI. Il s'agissait d'une commande de l'État. L'objectif était de réaliser une étude historique en préalable au travail technique hydraulique des PPRI du Vaucluse. L'étude s'appuyait sur un corpus d'images, de cartes postales, d'interviews d'acteurs et d'usagers et a été restituée sous la forme d'un film. Nous avons participé au film en fournissant des documents où l'on voyait l'occupation du sol telle qu'elle était avant-guerre et telle qu'elle est aujourd'hui au niveau des zones inondables. Cela a permis des approches diachroniques et fourni des supports extrêmement « percutants ».

J'ai trouvé cela très intéressant de mettre en perspective toute l'histoire du bassin. Nous avons ainsi pu voir les initiatives de gestion passée et la mise en place des différents syndicats au fil des siècles ainsi que tous les essais qui avaient été faits. Cela pouvait expliquer la difficulté qu'il y avait eu lors de la mise en place du syndicat actuel. Cela a aussi permis d'afficher la valeur patrimoniale de certains ouvrages sur le cours d'eau. Des ouvrages qui sont aujourd'hui au cœur du débat sur les questions de continuité écologique et sédimentaire… des perceptions différentes en somme !

Nous nous sommes servis du film dans notre démarche de gestion, lors des réunions notamment, comme outil de dialogue avec la population et les élus.

Existe-t-il une certaine culture du dialogue chez les acteurs locaux du fait d'être au sein d'un Parc naturel régional ?

Sur certains projets à caractère environnemental, oui. Cela aide d'être au sein d'un Parc naturel régional, car il y a des personnes déjà très sensibles aux actions sur les milieux naturels. Inversement quand on travaille sur la gestion des inondations, laquelle passe parfois par des travaux assez lourds (Figure a), cela peut sembler contradictoire pour des associations de protection de l'environnement. Ce qui peut être un atout pour certains projets, ne l'est pas pour d'autres.

Il existe un certain nombre d'associations plus ou moins influentes sur le Parc régional du Luberon et qui ont fortement été associées dans la co-construction du SAGE. Je pense qu'il est très important d'impliquer la population dans la construction des projets mais qu'il faut éviter de créer des attentes auxquelles il n'est pas possible de répondre favorablement, faute de moyens. C'est ce qui s'est passé en 1994 après les crues. Il y avait beaucoup d'attente vis-à-vis d'un programme largement concerté avec la population. Et 15 ans après, en 2008, suite à une grosse inondation, la population n'a pas compris les conséquences dramatiques de l'évènement (Figure b). Des travaux avaient été certes initiés mais le programme était loin d'être terminé dans son ensemble… l'absence de communication sur l'état d'avancement avait engendré des perceptions « erronées » et fait naître un sentiment de sécurité vis-vis de l'aléa… ce qui ne doit jamais être le cas en présence d'un risque, quel que soit le niveau des aménagements qui cherchent à le minimiser.

Est-ce que vous avez organisé des réunions avec l'ensemble des acteurs ou est-ce que vous avez privilégié les rencontres par petits groupes ?

Nous avons fait les deux car les formes d'expressions individuelles diffèrent selon la configuration. Il faut dans un premier temps, surtout après des crises comme les inondations, réunir l'ensemble des acteurs. Ces réunions font office de « défouloir ». C'est nécessaire. Mais dans un second temps, celui de l'analyse, il faut travailler en petits groupes. C'est ce que nous avons fait, par exemple, après la crue de 2008. Nous avons travaillé avec des personnes issues des différents quartiers inondés - lesquelles s'étaient souvent regroupées en associations - afin qu'elles puissent expliquer « ce qui va et ce qui ne va pas » et que nous puissions répondre sur ce que nous pouvions faire ou pas. Dans cette zone agricole, la question du curage a ainsi pu être débattue publiquement et les propositions du syndicat ont ainsi pu être précisées, voire ajustées si nécessaire.

Avez-vous été satisfait du résultat de ces démarches de participation et quels conseils donneriez-vous à un organisme qui souhaiterait se lancer dans cette démarche ?

Mon objectif était de mettre en œuvre des travaux, souvent assez lourds, de protection contre les inondations. Pour y parvenir il fallait désamorcer les points de blocages autour du projet en incitant les riverains ou les associations à y participer. Nous avons, par exemple, impliqué dans le projet les associations de sinistrés qui avaient été traumatisés par les inondations (Figure c). Nous leur avons donné une place dans les instances de concertation. Nous sommes ainsi parvenu à débloquer certaines situations, à respecter le calendrier et les objectifs fixés. Il en était de même pour la prise en compte de la valeur écologique du milieu à travers la définition de mesures compensatoires ou la préservation de certaines zones.

Au niveau des conseils, pour être concret, je dirais qu'il faut faire des réunions régulièrement avec les riverains et les usagers. Entendre les points de vue et expliquer les choix mais aussi les contraintes qui les justifient. Le gestionnaire ou les représentants de la structure impliquée localement dans le projet doivent être présents. Je pense vraiment que la sensibilité sociologique aux jeux d'acteurs est une compétence que doit avoir le gestionnaire. C'est un travail du quotidien, que ce soit avec les élus, avec les riverains, ou avec les associations. C'est un travail de concertation, de communication, de présentation des projets. Il est indispensable. Il est obligatoire.

Contact

Site Internet : http://www.sircc.fr/

Lien vers le film de Gilles Charensol et Denis Cœur :
http://www.cimalpes.fr/Films-de-montagne-752-1258-0-0.html

SIRCC
Syndicat Intercommunal
de Rivière du Calavon-Coulon

© T. Corneloup, 2011

Travaux lourds de re-calibrage, à Cavaillon en 2011, marqués par des conflits d'intérêts entre les acteurs de la protection de la nature et une partie de la population.

© T. Corneloup, 2008

Crue de décembre 2008 sur le Calavon à Apt avec des conséquences traumatisantes pour la population.

© T. Corneloup, 2010

Réunion de concertation entre élus et riverains en 2010.

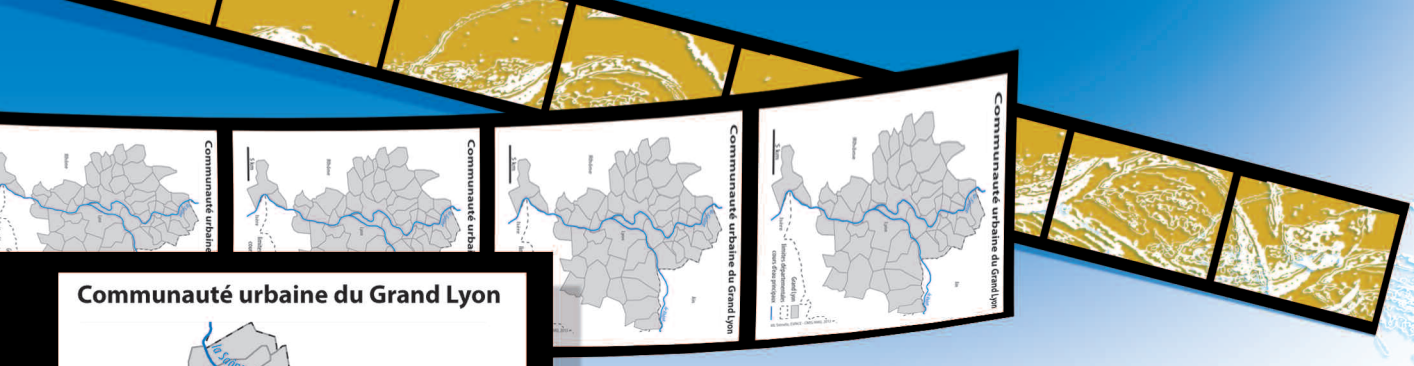

Entretien réalisé par Marylise Cottet (Géographe, Université de Lyon, CNRS, ENS de Lyon, UMR 5600 EVS) et Christine Labeur (Sociologue, Université Aix-Marseille, CNRS, UMR 7300 ESPACE équipe DESMID) auprès d'Hervé Caltran (Chef de projet, Grand Lyon) et d'Elodie Renouf (Chargée de mission, Grand Lyon)

Du côté du Grand Lyon : un nouveau regard sur la prise en compte des perceptions des cours d'eau en territoire urbain

Présentation

Le Grand Lyon, ou la communauté urbaine de Lyon, est une structure intercommunale regroupant 58 communes de l'agglomération lyonnaise. Elle est située dans le département du Rhône et au cœur de la région Rhône-Alpes. Il s'agit du plus important établissement public de coopération intercommunale français, si l'on considère le nombre d'habitants (1,2 millions). Cette structure intervient dans de nombreux domaines qui affectent la vie quotidienne de ses habitants, et notamment la gestion de l'eau. Aujourd'hui, le Grand Lyon inscrit son action dans une politique volontaire de développement durable.

Le territoire du Grand Lyon est traversé par deux grands fleuves, le Rhône et son affluent, la Saône. Il abrite également une multitude de petits cours d'eau urbains et péri-urbains. La préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau est un enjeu prégnant au sein de la direction de l'eau, dont l'action est centrée sur la compétence eau potable et assainissement. Le Grand Lyon a également vocation à traiter d'autres problématiques liées aux milieux aquatiques, telles que la gestion des inondations ou la préservation des milieux.

Hervé Caltran, chef de projet au service étude de la direction de l'eau du Grand Lyon et à Elodie Renouf, chargée de mission au sein de l'unité stratégie et développement durable dans cette même direction

À partir de votre expérience, pourriez-vous indiquer le contexte et la place des questions de perception dans la gestion des milieux aquatiques au Grand Lyon ?

Depuis la création de la communauté urbaine, le travail des agents de la direction de l'eau portait sur des aspects techniques relatifs à l'assainissement et à l'eau potable. La place que pouvaient occuper les questions de perception dans la gestion des milieux aquatiques était faible, voire absente. Mais depuis quelques années, on constate une évolution. Le Grand Lyon accorde une attention plus importante à la gestion des milieux aquatiques. Par exemple, un plan de mandat a été signé en 2008 afin de repositionner les milieux aquatiques comme le premier enjeu de notre direction de l'eau. Même si, en pratique, nous restons largement focalisés sur la question de l'eau potable et de l'assainissement, l'entrée « milieux » s'est affirmée. La question des perceptions commence à émerger dans ce contexte. Avec le développement des études d'opportunité, des études bilan, on voit qu'il y a un questionnement plus important quant au ressenti ou à la vision des gens. Cet intérêt croissant pour les perceptions s'est incarné récemment dans une étude d'opportunité lancée en 2010 à l'initiative de la direction de l'eau. Elle cible tous les ruisseaux du Grand Lyon (Figure a). Elle est née de la volonté des services de mobiliser les élus sur la thématique de la gestion de l'eau, de la réouverture de cours d'eau, de l'entretien, afin de mettre en place une vraie gestion à l'échelle du bassin versant comme vous pouvez la trouver dans des syndicats intercommunaux.

En quoi consiste cette étude ?

Le travail a été confié à un bureau d'étude. Il consiste au départ en un diagnostic portant sur la qualité de l'eau, sur la problématique inondation, sur la biodiversité. Notre demande, celle du Grand Lyon, était d'identifier les enjeux importants, de les classer et, à partir de là, de nous faire des propositions sur la manière dont nous pourrions gérer les cours d'eau. Mais au-delà de ce diagnostic technique, nous voulions également avoir un diagnostic sociologique ou de perception, pour montrer que cette volonté de gestion, qui est une volonté des services, est aussi partagée par les élus. Pour qu'il y ait enjeu, il faut qu'il y ait problème. Il faut aussi que ce problème soit relayé par une personne. Si vous avez un problème de qualité de l'eau mais que tout le monde s'en moque, ce n'est pas un enjeu. Si vous avez un problème de qualité de l'eau et qu'une association, qu'un élu ou qu'un acteur de terrain vient systématiquement dire « il y a un problème », ce problème devient un enjeu et il faut trouver une réponse. L'objectif de l'étude engagée était de vraiment comprendre les attentes et les enjeux du territoire. C'est à partir de l'expression des personnes sur le terrain qu'il est possible de définir les enjeux et de voir les problématiques. Le regard des personnes qui habitent au bord du cours d'eau n'est pas forcément le même que celui du technicien.

Nous avons donc décidé d'interroger directement les élus, sur le terrain, pour voir comment ils perçoivent leurs rivières. L'objectif était d'inclure les résultats dans l'étude d'opportunité. Un questionnaire comprenant 20 questions a été construit et envoyé aux 58 communes du Grand Lyon (Figure b). La consigne était qu'il devait être rempli directement par les maires ou leurs adjoints (et non par les services de la commune). L'idée, ensuite, était de faire un traitement statistique des réponses puis d'en faire une restitution (Figure c).

Êtes-vous satisfaits du résultat ? Quels sont les apports d'une telle étude de perception ?

Nous sommes satisfaits du résultat car nous avons eu 50% de retours au questionnaire et parce que les consignes de départ ont été respectées.

Pour commencer, cette étude nous a permis d'avoir une meilleure compréhension des attentes locales du territoire. Le premier constat est celui de forts taux de réponse dans les communes qui ont des problèmes de ruissellement

ou d'inondation. On s'aperçoit ainsi que dès qu'il y a des problèmes, les élus répondent. C'est assez symptomatique. Il semblerait aussi que deux groupes de communes se distinguent du point de vue de la perception des cours d'eau. L'un regroupant les communes pour lesquelles la présence d'un cours d'eau est bénéfique, notamment à travers les aspects de cadre de vie. Et les autres communes pour lesquelles, au contraire, la présence du cours d'eau entraîne des contraintes avec les inondations. Les deux groupes se rejoignent en revanche sur le souhait que le Grand Lyon gère ces cours d'eau.

Les rencontres lors de l'étude d'opportunité ont de plus permis de mettre en évidence la relation originale que les riverains des villes entretiennent avec les cours d'eau. En effet, il ne subsiste pas de relation de propriété avec le cours d'eau, comme cela est souvent le cas dans les milieux ruraux. En milieu rural, le cours d'eau passe dans la propriété du riverain. Ce dernier peut ressentir sa présence comme une contrainte ou comme quelque chose de positif. Il y est plus ou moins attaché. En ville, on a l'impression que le cours d'eau n'appartient à personne. Il est souvent à l'extérieur des propriétés, dans l'espace public, busé ou clos. Personne, donc, ne le défendra ou ne formulera des demandes à son sujet. C'est pour cela qu'il est d'autant plus important de connaître les perceptions des riverains en milieu urbain : ça veut dire que, derrière, quand on voudra travailler sur la réhabilitation, sur l'entretien de ce cours d'eau, il va falloir complètement changer d'approche.

Le dernier constat est que les attentes vis-à-vis du milieu urbain et péri-urbain impliquent une forte composante « cadre de vie » que nous, gestionnaires, nous n'imaginions pas. Nous en avons pris conscience grâce à cette étude. Il était intéressant d'observer cette vision plus sociale qui ressortait de l'analyse globale du territoire. Cela permet en effet de prendre du recul par rapport aux impératifs réglementaires et à la vision technique qu'elle peut engendrer. Nous, en tant que gestionnaires, nous nous basons davantage sur la partie technique, sur l'hydraulique du cours d'eau, sur la qualité de l'eau, sur les animaux etc., alors que lorsque nous allons interroger les habitants sur le terrain, ce sont des problèmes liés à l'odeur, au paysage, à une dimension esthétique qui ressortent. Il existe vraiment une différence entre l'attente du technicien et celle du riverain. En tant que technicien, il est utile d'avoir un regard nouveau sur ces questions là, et pas de réelles certitudes. Cette connaissance des perceptions permet aussi aux gestionnaires de prendre conscience de leurs propres perceptions, et, pourquoi pas, de les faire évoluer afin de mieux répondre aux futurs enjeux locaux. Lorsque le gestionnaire sera amené à travailler sur la réhabilitation ou sur l'entretien de cours d'eau en ville, il devra adapter complètement son approche et sa perception des cours d'eau. Cette étude d'opportunité a apporté un nouveau regard sur la gestion de l'eau en milieu urbain et nous servira d'appui pour mobiliser les élus.

Contact

Hervé Caltran : HCALTRAN@grandlyon.org
Elodie Renouf : ERENOUF@grandlyon.org

communauté urbaine
GRANDLYON

a

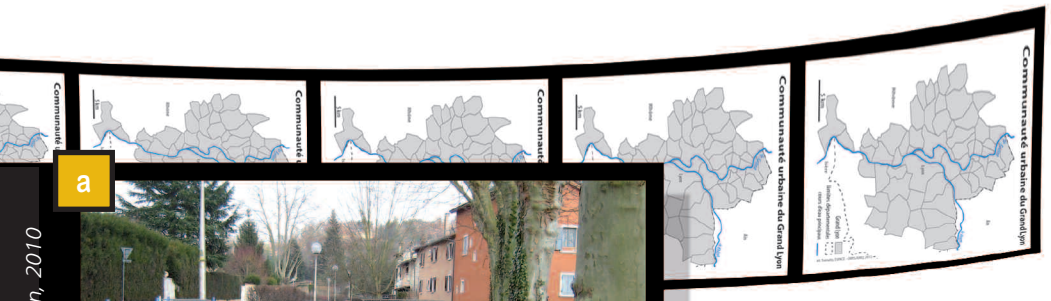

© Grand Lyon, 2010

© Grand Lyon, 2010

Une étude diagnostic a été conduite sur la perception et les enjeux associés aux ruisseaux urbains sur le territoire de la communauté urbaine du Grand Lyon.

Questionnaire envoyé aux élus des communes du Grand Lyon dans le cadre d'une étude diagnostic sur les ruisseaux du Grand Lyon.

b

ANNEXE 1 : Questionnaire

Gestion des ruisseaux non domaniaux du Grand Lyon
Enquête auprès des Maires - Avril 2011

Commune :
Nom et fonction :

Entourez une ou plusieurs réponses.

1. **Ma commune connaît des problèmes liés :**
   - A. Aux ruisseaux (débordements)
   - B. Aux ruisseaux (autre : précisez .....)
   - C. Aux ruissellements des parcelles agricoles
   - D. Aux ruissellements des sources
   - E. Pas de problèmes

2. Je connais les ruisseaux et les ruissellements de ma commune (leur cheminement, les principaux problèmes qu'ils posent) :
   - A. Très bien
   - B. A peu près
   - C. Très mal

3. Pour vous, un ruisseau ça peut-être :
   - A. Un cours d'eau avec un lit naturel ?
   - B. Un cours d'eau avec un lit canalisé ?
   - C. Un cours d'eau avec un écoulement permanent ?
   - D. Un cours d'eau avec un écoulement intermittent ?
   - E. Un fossé avec parfois de l'eau dedans ?

4. Les ruisseaux sur ma commune :
   - A. Ne sentaient pas bons (comme les chats de Jacques Brel) alors on les a enterrés
   - B. Sont beaux, on aime s'y promener
   - C. Ont été oubliés alors ils se mettent en colère et se rappellent à notre bon souvenir
   - D. Un des rares lieux de nature sur notre territoire

5. **Ont-ils un intérêt pour la commune ?**
   - A. Aucun : terrain dévalué, zone inondable
   - B. Paysagère/écologique
   - C. Cadre de vie : pêche, loisirs, promenade

6. **La première chose à laquelle je pense lorsqu'on me parle de ruisseaux, c'est :**
   - A. Les travaux et problèmes que cela implique
   - B. Les procédures administratives à suivre pour mettre en œuvre toute action
   - C. Le coût que cela représente
   - D. La richesse écologique et la biodiversité que cela représente

7. **Les cours d'eau :**
   - A. Il n'y a pas besoin de s'en occuper
   - B. C'est à la commune de s'en occuper
   - C. C'est aux riverains de s'en occuper
   - D. C'est au Grand Lyon de s'en occuper

8. **Sur ma commune :**
   - A. J'ai des projets en cours en lien avec les ruisseaux
   - B. J'aimerai être mieux protégé des risques que représentent les ruisseaux
   - C. J'aimerai que les ruisseaux soient mieux valorisés pour l'environnement et le cadre de vie

9. **Sur ma commune, les ruisseaux :**
   - A. N'intéressent personne
   - B. Intéressent quelques riverains pour des questions d'intérêts particuliers
   - C. Intéressent les pêcheurs et quelques associations « écolo »
   - D. Intéressent une part de la population pour qui le cadre de vie et l'environnement compte.

10. **Ce qui fait que les ruisseaux ou ruissellement posent problème :**
    - A. L'évolution du climat
    - B. L'évolution de l'urbanisation
    - C. Les pratiques des riverains
    - D. Les pratiques des industriels
    - E. Les pratiques agricoles
    - F. Les contraintes liées à l'environnement / la pêche
    - G. Ils ne posent pas de problèmes

1

Représentation cartographique synthétique des résultats du questionnaire. Plus le figuré est sombre, plus les ruisseaux sont perçus comme participant du cadre de vie et comme constituant un atout environnemental pour la commune.

c

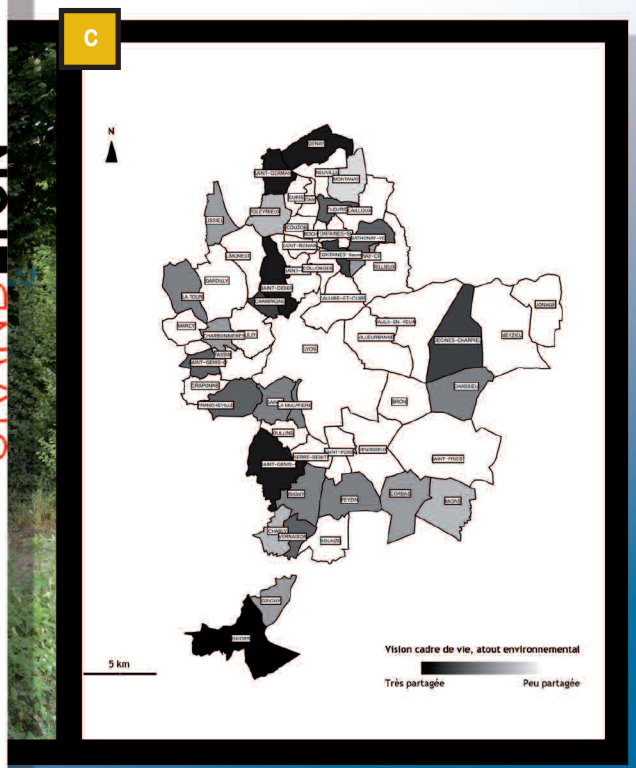

© Grand Lyon

Entretien réalisé par Marylise Cottet (Géographe, Université de Lyon, CNRS, ENS de Lyon, UMR 5600 EVS) auprès de Jean- Baptiste Chémery (fondateur du bureau d'étude Contrechamp)

Du côté d'un bureau d'étude :

que reste-t-il comme marge d'action des gestionnaires pour faire valoir leurs propres priorités et façons de voir ?

Présentation

Créé en 1995, Contrechamp est un petit bureau d'études intervenant dans les champs de l'accompagnement et de l'évaluation de politiques publiques et de projets de territoire, faisant une large place au collectif, au partenariat et à la concertation. Privilégiant la prise en compte des acteurs et des dynamiques d'acteurs en jeu dans ces projets, il développe une approche sociotechnique (prise en compte des conditions sociales d'un changement technique donné) et/ou sociopolitique (analyse des jeux d'acteurs, partenariat, gouvernance...), basée sur l'association étroite des parties prenantes aux processus accompagnés ou étudiés.

Contrechamp dispose à ce titre d'une pratique spécifique d'accompagnement et d'évaluation des démarches de gestion territorialisée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les Contrats de rivières, les Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI)... Il intervient également depuis plusieurs années dans le champ de l'évaluation de politiques et de dispositifs publics, dont récemment différentes politiques portées par des agences de l'eau (zones humides, entretien et restauration physique des cours d'eau...). Contrechamp conduit aussi des études sociologiques, portant tout aussi bien sur les gestionnaires ou les usagers de la gestion des milieux aquatiques (Bassins de la Tille, Lac du Bourget, Drôme, Arve…).

Jean-Baptiste Chémery, géographe et sociologue de formation, fondateur du bureau d'étude Contrechamp

Dans le contexte législatif et réglementaire actuel de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de quelle marge de liberté les gestionnaires disposent-ils pour la mise en œuvre des projets de gestion ?

Au regard d'une dizaine d'années consacrées à l'évaluation des démarches de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de bassins versants (Contrats de milieu, SAGE essentiellement sur le bassin Rhône Méditerranée (Figure a), notre sentiment est que cette question de la marge de liberté des gestionnaires a fortement évolué pour diverses raisons.

À la fin des années 1990 et au début des années 2000, les partenaires techniques et financiers privilégiaient la mise en place d'une gestion concertée à l'échelle de chaque bassin versant. Il est ainsi possible de considérer que l'enjeu central était alors de donner corps à un portage politique et à une animation sociotechnique grâce à la mise en place de démarches contractuelles, telles que des contrats de milieu ou plus rarement des SAGE. Dans cette optique, la majeure partie des financements accordés à ces procédures était consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et au financement d'équipements coûteux d'assainissement collectif, facteur sans doute déterminant de la motivation des élus à s'engager dans ces démarches. Le volet relatif aux milieux aquatiques était beaucoup plus modeste, avec essentiellement des actions consacrées à la mise en œuvre d'un entretien traditionnel des cours d'eau (entretien des ripisylves, enlèvement d'embâcles…). La mise en place conjointe d'équipes d'agents en insertion pour assurer la majeure partie de ces missions d'entretien ajoutait une tonalité sociale, à laquelle les élus (et les populations) se sont également montrés sensibles, en particulier en milieu rural. De même, l'intégration d'actions de valorisation des cours d'eau à visée paysagère ou touristique locale contribuait parfois à motiver l'investissement des territoires (création d'accès à la rivière, de sentiers d'interprétation…). Dans ce contexte, sans forcément parler de marges de manœuvre, les attentes traditionnelles ou nouvelles des gestionnaires locaux ont effectivement bénéficié d'une prise en compte significative.

À partir du milieu des années 2000, la mise en place de la directive cadre sur l'eau (DCE), qui octroie aux politiques de l'eau des objectifs en matière d'état des milieux aquatiques, va contribuer à changer cette situation pour les gestionnaires, tendant plutôt à réduire leurs marges de liberté. Tout d'abord, fondée sur des critères de qualité qui n'ont pas bénéficié d'une appropriation évidente de la part des acteurs locaux impliqués dans cette gestion, la DCE a amené les partenaires techniques et financiers des gestionnaires locaux à préciser leurs priorités d'intervention dans un souci de cohérence et d'efficacité, réduisant la capacité de proposition de ces gestionnaires et de leurs partenaires locaux. Cependant comme en témoignent la restauration physique des cours d'eau ou la gestion des zones humides (pierres angulaires des mesures associées à la DCE), la complexité des mesures à mettre en place et la difficulté à en appréhender leurs effets précis sur l'état des milieux, en lien avec une ingénierie nouvelle et un retour d'expériences encore limités, laissent encore aux gestionnaires locaux une certaine latitude face aux injonctions croissantes de leurs partenaires réglementaires et financiers.

Dans ce contexte, on est en droit de s'interroger sur l'évolution et le devenir des marges de manœuvre des gestionnaires de milieux aquatiques. Il semble qu'ils devront s'investir davantage dans des actions répondant à des objectifs de restauration plus ambitieux, en lien plus ou moins étroit avec des cadres réglementaires précis, comme aujourd'hui sur la continuité écologique des cours d'eau ou la restauration des zones humides. Cet investissement sera notamment une des clefs pour l'obtention de financements publics, ne serait-ce que pour assurer le maintien des collectivités gestionnaires des milieux aquatiques. Que reste(ra)-t-il alors comme marges d'action des gestionnaires pour faire valoir leurs propres priorités et façons de voir ? À la réflexion, on peut estimer qu'ils disposent de deux ressources fondamentales :

- d'ordre essentiellement technique, la première relève du champ d'une ingénierie, qui est aujourd'hui loin d'être consolidée. Comme le rappelle une de nos dernières études portant sur la restauration physique des cours d'eau

(Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 2014), ces projets de restauration soulèvent encore de nombreuses interrogations, relatives notamment à l'état morphodynamique souhaité ou de référence, rarement formulées en soi et au regard des enjeux humains qu'elles recoupent, ou à la prise en compte des capacités d' « auto-restauration » du milieu concerné, associée à celles de l'échéance temporelle ou de l'échelle spatiale que l'on se donne par rapport à l'atteinte du bon état. Ainsi, dans la définition de l'objectif de bon état écologique, le champ d'intervention est loin d'être normé et le chemin à emprunter, balisé. Dans ce cadre, les gestionnaires locaux, notamment au travers de l'expertise technique et pratique dont disposent leurs agents techniques, disposent de réels atouts, leur permettant d'exprimer et d'imprimer des visions originales de la gestion des milieux aquatiques ;

- la seconde s'inscrit davantage sur un plan politique. Au-delà des enjeux centrés sur les milieux aquatiques, les projets de restauration et de gestion peuvent être envisagés comme des projets de territoire, généralement portés ou suscités par des collectivités, en association avec différents acteurs (riverains, acteurs socio-économiques, acteurs associatifs…). En effet, les représentations et les pratiques que ces derniers interrogent, les intérêts socio-économiques qu'ils bousculent et les investissements qu'ils réclament ne permettent pas de faire l'impasse sur différentes formes d'adhésion à l'échelle du territoire. Sans s'enfermer pour autant dans une vision localiste, il est possible de considérer que ces projets ont à résulter d'accords entre des acteurs locaux, témoins eux-mêmes des compromis entre intérêts privés et intérêt général, au sein desquels l'intégration des besoins des milieux naturels est à considérer comme une gageure en soi. La capacité des acteurs locaux à produire des orientations partagées reposant sur une cohésion suffisante constitue une autre façon de construire et d'intégrer des visions originales de la gestion des milieux. Cette capacité repose le plus souvent sur l'existence de dispositifs et d'instances de concertation (de co-construction devrait-on sans doute dire…), intégrant les points de vue des acteurs plus ou moins directement concernés (Figures b et c). Cela exige, pour les gestionnaires locaux, d'être en capacité de démontrer les enjeux à travailler sur ces questions et d'ouvrir suffisamment les débats, pour ne pas se trouver confiné à une approche uniquement technique, insuffisante pour conférer un sens à l'action collective.

C'est bien en jouant de concert sur ces deux dimensions – technique et politique – que les visions des gestionnaires et des acteurs locaux trouveront à s'exprimer… et que des projets raisonnés de gestion verront le jour.

Contact
Contrechamp
2 place Chardonnet - 69001 Lyon
Tel : 04 78 39 31 18 / 04 26 64 45 32
Site Internet : http://contrechamp.info/

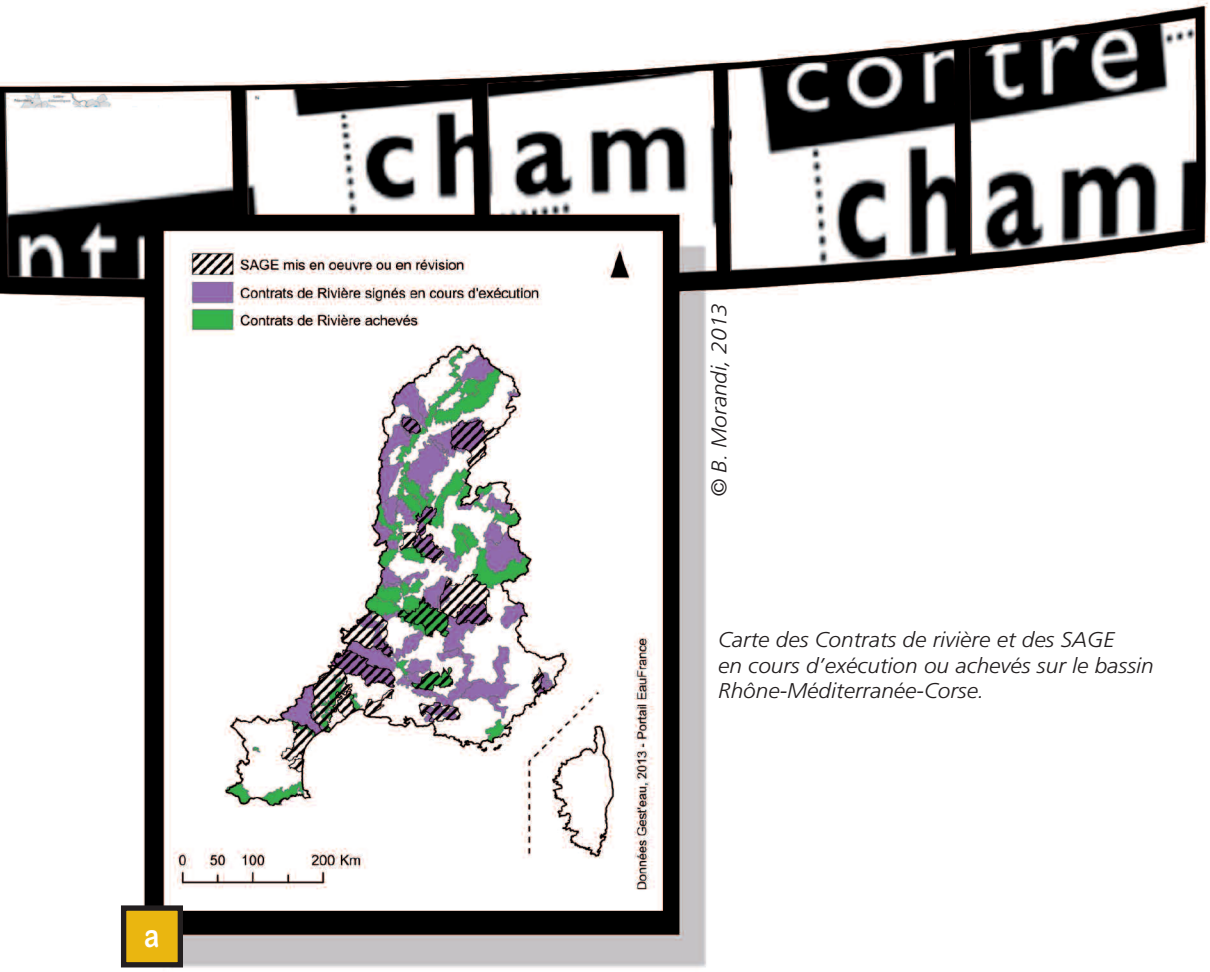

© B. Morandi, 2013

Carte des Contrats de rivière et des SAGE en cours d'exécution ou achevés sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

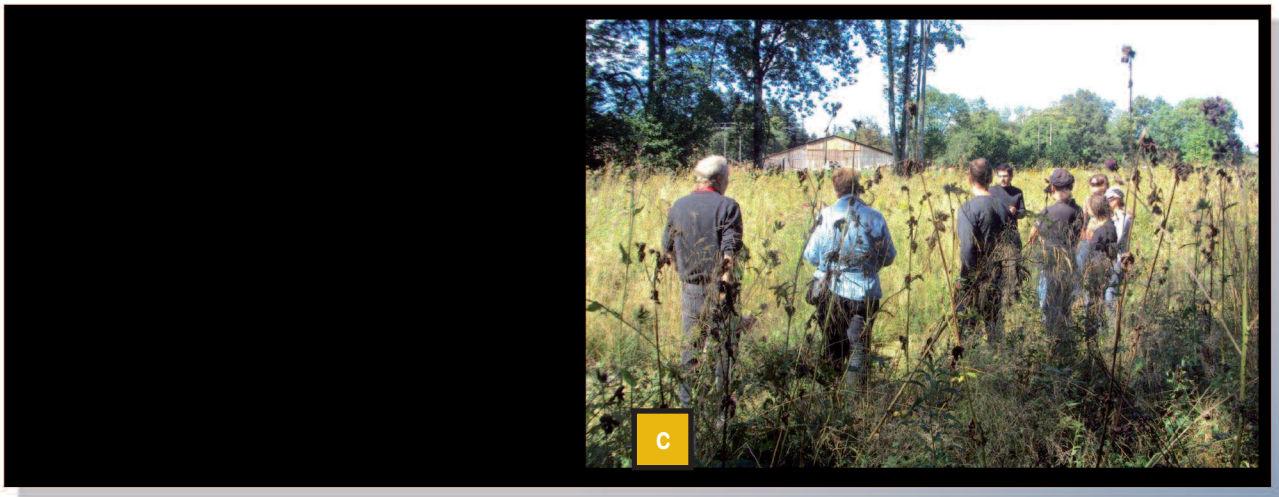

© Contrechamp, 2013

▲ *La capacité des acteurs locaux à produire des orientations partagées reposant sur une cohésion suffisante constitue une autre façon de construire et d'intégrer des visions originales de la gestion des milieux.*

© Contrechamp, 2013

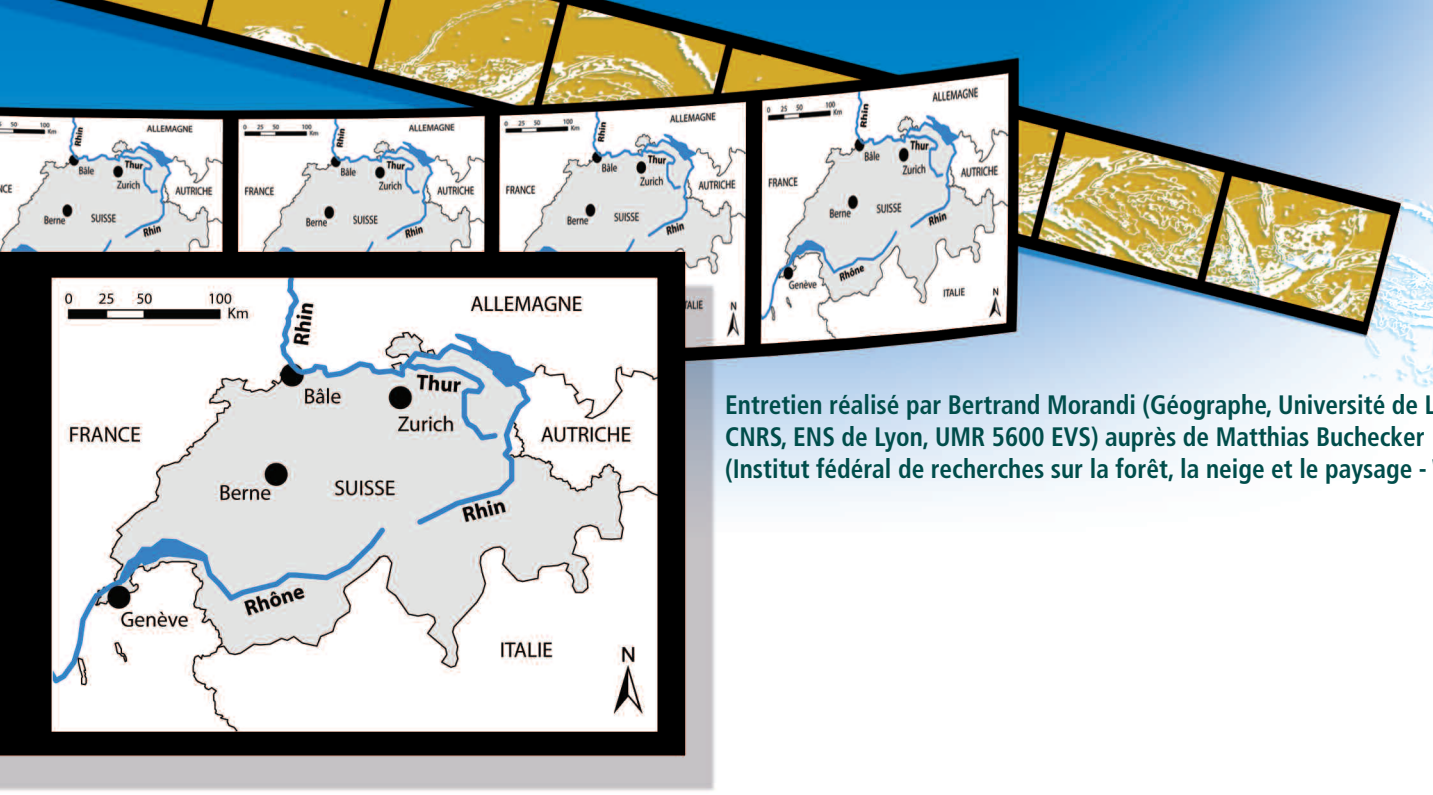

Entretien réalisé par Bertrand Morandi (Géographe, Université de Lyon, CNRS, ENS de Lyon, UMR 5600 EVS) auprès de Matthias Buchecker (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage - WSL)

Du côté de la Suisse : le rôle de la population dans la gestion des cours d'eau, conclusions d'études empiriques

Présentation

Depuis la fin du XIX^{e} siècle, la gestion des rivières était, en Suisse et dans d'autres régions d'Europe, le domaine d'action exclusif des ingénieurs et des administrations publiques d'ingénierie hydraulique (Zaugg, 2002). L'objectif principal de la gestion des cours d'eau consistait, jusque dans les années 1980, à combiner, par des mesures structurelles, la protection contre les inondations et le gain de terres (Johnson & Priest, 2008).

Au cours des années 1990, un changement de paradigme s'est opéré dans la gestion fluviale, laquelle évolue depuis vers une approche plus globale des fonctions du cours d'eau (écologie, aspect récréatif, eau potable). Cette nouvelle méthode pluridisciplinaire, formellement inscrite dans les lois suisses sur l'eau (Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), 1991) et dans la directive cadre européenne sur l'eau (DCE, 2000) implique un élargissement de la perspective technocratique en place jusqu'alors et une plus grande implication du public. Les nouvelles règlementations prévoient explicitement une implication active de tous les acteurs concernés. Elles ne précisent cependant ni quels groupes de populations devront être consultés ni sous quelle forme leur implication doit avoir lieu. Selon les pratiques européennes actuelles, seuls les groupes dont les intérêts sont les plus importants s'impliquent. La forme de l'engagement est généralement limitée à la mise en place d'une démarche visant à faire accepter le projet (Höppner *et al.*, 2011). Néanmoins, la littérature scientifique recommande maintenant que les acteurs utilisent des formes d'engagement plus concertées afin d'améliorer les projets et de renforcer les processus d'apprentissage social (Muro & Jeffrey, 2008).

Matthias Buchecker, docteur en géographie, chargé de projet à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) en Suisse. Ses travaux portent plus particulièrement sur la participation du public, la perception des risques naturels ou encore les demandes sociales

Quelles sont les résultats des études menées sur la perception des projets de gestion des cours d'eau suisses ?

Une étude standardisée de la population suisse a révélé que les populations vivant à proximité du cours d'eau se sentent concernées par sa gestion et souhaiteraient avoir voix au chapitre dans le processus de planification (Junker *et al.*, 2007). Les personnes interrogées associent les rivières de la région dont ils sont originaires à des espaces récréatifs, à l'idée de nature et à un lieu familier plutôt qu'aux enjeux technologiques tels que les canaux, qu'à la réussite de l'ingénierie ou qu'à des visées économiques (Figure a). Les répondants ont, en conséquence, exprimé une nette préférence pour les sites fluviaux les plus naturels. Une grande majorité d'entre eux a déclaré vouloir laisser plus d'espace aux rivières, que ce soit en Suisse généralement ou plus spécifiquement dans leur région d'origine (Junker et Buchecker, 2008a). Quant à leur rôle dans la gestion des rivières, l'étude montre que les personnes interrogées souhaitent disposer d'un large éventail d'options, basées ou non sur le dialogue, et leur permettant de participer à la mise en place de projets sur les rivières. La plupart des personnes expriment une préférence pour les moyens les moins interactifs, tels que les réunions d'information ou le vote (Figure b). Parmi la liste des groupes d'acteurs qui pourraient s'engager dans la planification des projets, les populations habitant à proximité de la rivière désirent souvent être représentées. Ce groupe d'acteurs arrive au cinquième rang derrière les autorités municipales, les organisations de protection de l'environnement, les agriculteurs concernés et les propriétaires riverains, mais devant les autorités cantonales ou les associations de pêcheurs (Buchecker & Junker, 2013). Une autre étude a été conduite sur un vaste projet de revitalisation de la Thur. Ce projet impliquait plusieurs groupes d'intérêts et les populations résidant dans les environs du cours d'eau. Selon cette étude, la priorité donnée aux changements fonctionnels par les porteurs du projet correspondait plus à la priorité de la population qu'à celle des groupes d'intérêts particuliers (Hostmann *et al.*, 2005), notamment en ce qui concerne le reboisement, les espaces récréatifs et la réduction de l'exploitation agricole. Ainsi, l'implication de représentants des populations liées au cours d'eau constituerait une base de soutien pour une mise en œuvre plus large des projets.

Quels sont, selon vous, les avantages d'une implication de la population habitant à proximité du cours d'eau et des autres acteurs ?

Plusieurs études empiriques menées en Suisse concluent que l'implication, à la fois des populations proches du cours d'eau et des différentes parties prenantes des projets fluviaux, favorise les réactions positives à la revitalisation et renforce la prise de conscience face au risque d'inondation. Une évaluation a été conduite quant aux avantages d'une implication, dans les projets, des populations habitant à proximité du cours d'eau. Elle est basée sur l' enquête, précédemment évoquée, par échantillon auprès de la population suisse et concernant la revitalisation des cours d'eau (Buchecker & Junker, 2013 ; Junker & Buchecker, 2008a). Il en ressort que les habitants les plus satisfaits de leur implication dans un projet passé sont ceux qui considèrent les revitalisations de rivières comme une solution particulièrement adaptée à leur région et qui en conséquence soutiennent avec davantage de force ce type de gestion.

Ces habitants qui ont connu une expérience passée positive ont d'ailleurs montré des liens plus forts avec les rivières de leur région d'origine. Ils se sentent mieux informés de la gestion fluviale et ont une meilleure conscience des avantages de la revitalisation pour la protection contre les inondations. Néanmoins, il est intéressant de noter que les habitants les plus satisfaits des informations reçues concernant la gestion fluviale passée sont ceux qui, dans la plupart des cas, ont démontré les effets positifs de l'apprentissage. Une autre étude par échantillon a été conduite auprès de la population suisse au sujet des projets d'amélioration écologique (Buchecker *et al.*,2013b). Son résultat a mis en lumière que les personnes habitant à proximité du cours d'eau avaient une perception plus

positive des projets fluviaux s'ils pensaient qu'une forte implication des différents acteurs avait eu lieu lors de la planification du projet. Il existe des preuves plus empiriques de l'effet positif d'une large implication des parties prenantes sur le comportement des participants. Lors de récentes études en Suisse, les projets de gestion participative des inondations ont été évalués en utilisant systématiquement des modèles de recherche quasi-expérimentaux (Buchecker *et al.*, 2013a ; Buchecker *et al.*, 2013b ; Buchecker & Junker, 2013). Ces études ont montré de manière récurrente que l'implication des acteurs, si elle est bien prise en compte, présente des avantages qui vont bien au-delà de l'acceptation et de la réduction des conflits pour les projets actuels. L'adhésion des différentes parties-prenantes peut même être accrue lors de futurs projets de gestion fluviale. Mieux encore, les valeurs essentielles associées à la planification participative d'un nombre varié de projets de gestion fluviale ont à la fois des effets en termes d'apprentissage social, surtout en ce qui concerne l'importance d'une amélioration écologique, en termes de prise de conscience du risque d'inondations et en termes de confiance des acteurs en une planification participative (Buchecker *et al.*, 2013b).

En conclusion…

Les cadres législatifs en Suisse et dans l'Union européenne requièrent une prise en compte de la population dans la gestion de l'eau et des cours d'eau sans pour autant préciser clairement quels groupes de la population devraient être impliqués ni la forme que devrait prendre cette implication. Les conclusions d'études réalisées à l'Institut fédéral suisse (WSL) au cours des dix dernières années indiquent qu'une implication adaptée des groupes locaux intéressés et des populations vivant à proximité du cours d'eau contribue à l'acceptation du projet et au-delà, à plus long terme, à des processus d'apprentissage social qui constituent une base indispensable à un développement durable des ressources naturelles de la région.

Des réunions d'information devraient être organisées pour les populations habitant à proximité du cours d'eau, afin que les équipes en charge du projet puissent leur donner des explications détaillées et puissent répondre immédiatement aux questions. Les citoyens intéressés devraient disposer de différents outils leur permettant de réagir sur le projet. Pour que ce dernier soit mis en place de façon réussie, il est en particulier recommandé d'inclure dans la démarche de planification participative des représentants des personnes vivant à proximité du cours d'eau (groupe d'intérêt important, mais souvent silencieux). Afin d'impliquer les groupes localement intéressés dans le processus de planification, il faudrait également définir une démarche qui intègre les objectifs à long terme. Cela requiert une intégration précoce et régulière de ces groupes tout au long de la planification qui permette des délibérations.

Contact

Matthias Buchecker : matthias.buchecker@wsl.ch
Site Internet : http://www.wsl.ch/

© B. Junker, WSL, 2014

a

© B. Junker, WSL, 2014

Une enquête réalisée auprès de la population suisse a montré que les rivières sont davantage associées à l'idée de nature qu'à celle de réussite technologique telle qu'elle est symbolisée par les canaux.

© M. Buchecker, B. Junker, 2014

Quelle importance accordez-vous aux différentes valeurs des cours d'eau ?

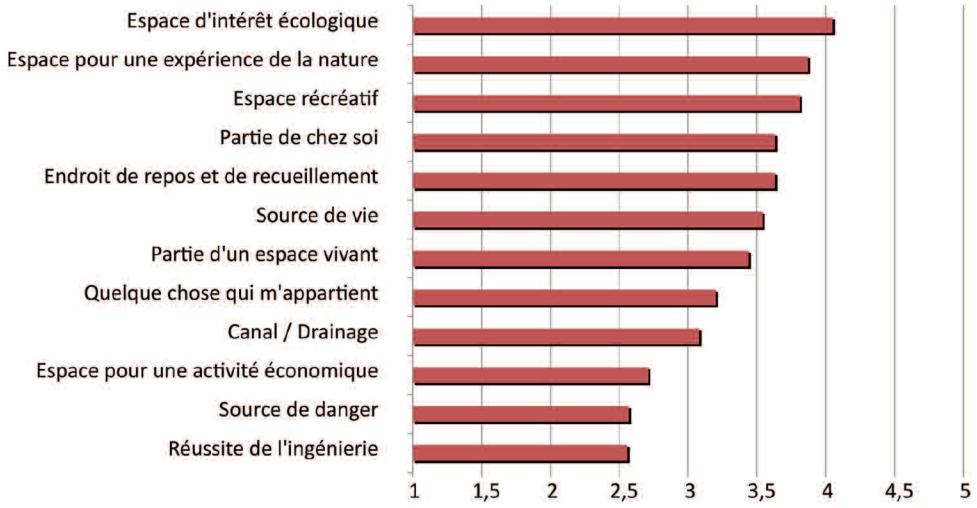

1= Très petite importance,2= Petite importance, 3= Importance moyenne, 4= Grande importance, 5= Très grande importance

Les résultats de l'enquête montrent que les populations habitant à proximité du cours d'eau souhaitent participer à la mise en place des projets, et ce via différents moyens allant de la réunion d'information au vote.

b

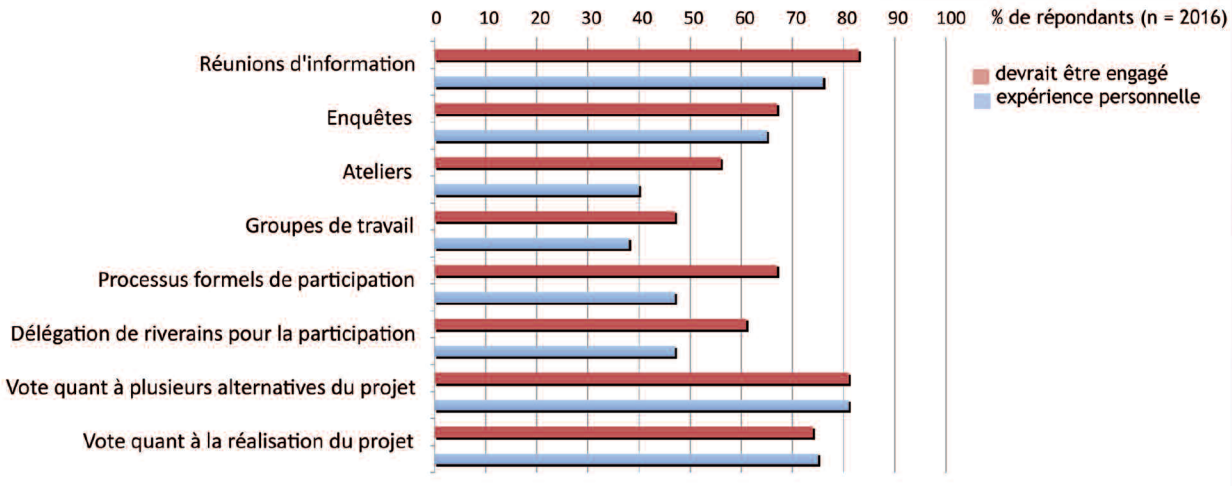

© M. Buchecker, B. Junker, 2014

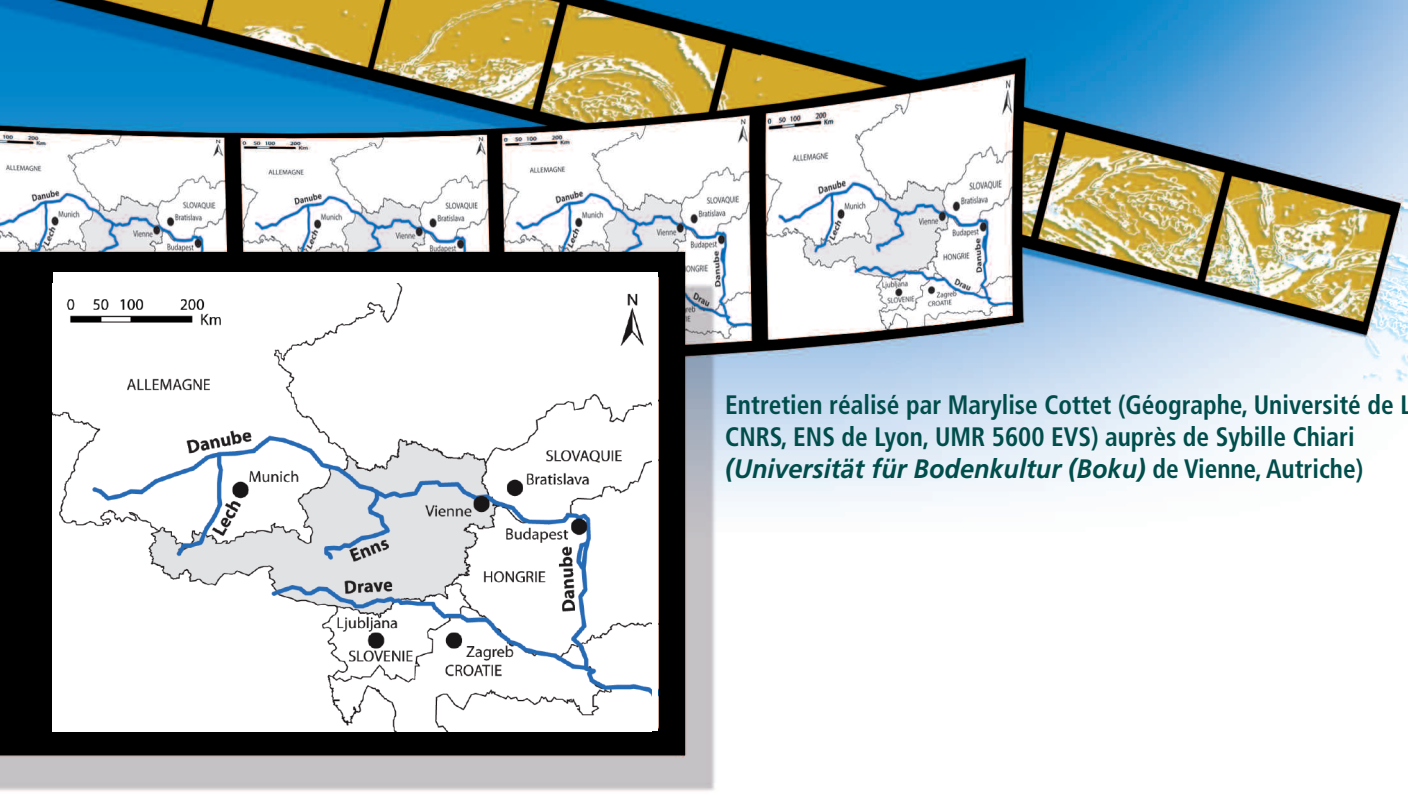

Entretien réalisé par Marylise Cottet (Géographe, Université de Lyon, CNRS, ENS de Lyon, UMR 5600 EVS) auprès de Sybille Chiari *(Universität für Bodenkultur (Boku)* de Vienne, Autriche)

Du côté de l'Autriche : la valeur paysagère des rivières alpines

Présentation

Les rivières récréatives apparaissent comme une problématique ignorée dans les politiques de gestion des rivières. Traditionnellement, la gestion des cours d'eau englobe, en Autriche, ainsi que dans de nombreux autres pays européens, la prévention des inondations, la production d'énergie, les activités de pêche, l'expansion de terres arables et de terrains constructibles, ainsi que, plus récemment, l'intégrité écologique. L'aspect récréatif, quant à lui, ne trouvait souvent que peu d'écho chez les gestionnaires de cours d'eau. Il n'était qu'un effet secondaire, le résultat de mesures qui visaient à préserver d'autres valeurs des cours d'eau, le résultat d'une politique de restauration écologique par exemple.

Néanmoins, des programmes récents reconnaissent que les rivières sont un espace essentiel pour les loisirs, le tourisme et le bien-être général, et que l'intégration de ces problématiques récréatives dans la planification est indispensable si l'on veut prévenir leurs effets négatifs sur l'intégrité écologique des rivières. En outre, la mise en place d'aires récréatives le long des rivières mène à une prise de conscience croissante du bon état des rivières et renforce le soutien et l'engagement publics envers les efforts de conservation et de restauration. Pour prendre en compte ces problématiques dans le cadre d'approches de gestion intégrée, des études concernant les préférences et les besoins des personnes qui pratiquent des loisirs sont nécessaires afin de développer des infrastructures récréatives adaptées et une gestion touristique planifiée qui n'aillent pas à l'encontre des objectifs écologiques.

*Sybille Chiari, docteure, chercheuse à l'*Universität für Bodenkultur – Boku*, de Vienne, Autriche*

Qu'est ce qui fait l'attrait des berges de rivières ?

Les rivières offrent un potentiel récréatif exceptionnel en stimulant, de manière variée, les sens des personnes venues pour leurs loisirs. L'aspect visuel (la beauté du site et la nature environnante) améliore évidemment la qualité de l'expérience des usagers (Junker & Buchecker, 2008 ; Kaplan, 1977). L'environnement acoustique, notamment le bruissement de l'eau, est particulièrement important pour ceux qui souhaitent se détendre. L'expérience tactile est également centrale lors des activités en bord de rivière, par exemple lorsqu'on franchit le bord de l'eau ou lorsque l'eau devient un espace de jeu à la fois sauvage, aménageable et adaptable (Tunstall *et al*., 2004 ; Tapsell *et al*., 2001 ; Nicholson, 1971).

Parmi les différents aspects que présentent les sites fluviaux, les qualités biophysiques contribuent spécialement à rendre les rivières attractives. Dans cette perspective, la clarté et la couleur de l'eau sont bien sûr déterminantes (Smith *et al*.,1995 ; Asakawa *et al*., 2004). La morphologie, le débit et la quantité correspondante de sédiments visibles jouent également un rôle dans la perception visuelle que les usagers ont d'une rivière (Pflüger *et al*., 2011 ; Brown & Daniel, 1991). Cependant, les préférences concernant le débit varient selon la taille de la rivière, ce qui est certainement lié à des questions de sécurité. Pflüger *et al*. ont découvert qu'un débit plus élevé est considéré comme un élément plus attractif sur les cours d'eau alors que les débits moyens à faibles sont plus appréciés sur les grands fleuves (Pflüger *et al*., 2011). Ces résultats coïncident avec ceux relatifs à une autre composante biophysique, fondamentale pour les rivières en bon état : les débris ligneux. Lors d'une étude internationale menée auprès d'étudiants, les sites sur lesquels il y avait une présence de bois étaient perçus comme des sites plus naturels, bien que moins esthétiques et plus dangereux (Piégay *et al*., 2005). Il convient également de noter que les questions de sécurité, comme la conscience d'un risque d'inondations, influencent de manière considérable notre perception de la beauté d'un site (Asawaka *et al*., 2004). À cela s'ajoute, semble-t-il, une « préférence » innée qui nous pousse à préférer les sites où les arbres et la végétation procurent un abri aux sites dénués de végétation (Asawaka *et al*., 2004 ; Ulrich 1986 ; Kaplan & Kaplan 1989).

En résumé, un paysage fluvial attractif doit procurer un sentiment de sécurité, être assez lisible et organisé, tout en présentant des éléments qui éveillent en nous une impression de mystère et des éléments qui nous enveloppent (Bulut *et al*., 2009 ; Kaplan & Kaplan, 1989 ; Kaplan, 1977). En plus de cela, il doit être adapté à un large panel d'activités (la navigation, la pêche, la baignade, les pique-niques et les bains de soleil, entre autres).

D'après les études de cas que vous avez conduites sur les rivières autrichiennes, quelle est la valeur paysagère des rivières alpines ?

Une étude conduite durant trois ans a permis d'évaluer la valeur paysagère et récréative de trois rivières alpines autrichiennes (la Drave, l'Enns, le Lech) afin d'analyser les concordances et les éventuels conflits entre les fonctions écologiques et sociales des rivières (Chiari, 2010). Les études de cas couvrent une variété de sites morphologiques, depuis des vestiges de rivières en tresses naturelles en passant par des sites fluviaux restaurés jusqu'à des portions régulées. En plus d'une observation des activités récréatives le long de ces rivières les jours de fréquentation, des questionnaires ont aussi été soumis à 664 usagers. L'enquête contenait des questions sur leurs modes de comportement, leurs préférences récréatives et esthétiques ainsi qu'une évaluation de photographies présentant six rivières différentes, naturelles ou restaurées.

Plus de 90% des personnes interrogées ont trouvé les premières scènes naturelles très attractives pour un usage récréatif (Figure a). Alors que le second jeu de scènes naturelles n'a été évalué positivement que par 50% des sondés (Figure b). L'appréciation qui en était faite variait de manière significative parmi les usagers dans les trois études de cas.

Une analyse des raisons de ces choix a montré que le caractère naturel perçu, combiné à des possibilités d'usage récréatif était l'élément décisif lors de l'évaluation. D'autres préférences paysagères plus ambivalentes pour des caractéristiques « sauvages » ont été identifiées parmi les usagers, comme celles des débris ligneux ou des bancs de graviers dominant le paysage. En nous basant sur les déclarations concernant le caractère naturel, nous supposons qu'une grande majorité des usagers apprécie les sites fluviaux entretenus, ou plutôt régulés, spécialement parmi les touristes. L'étude a également montré que les questions de liberté et de réglementation améliorent considérablement l'expérience des usagers. De plus, la plupart des usagers ont confirmé qu'avoir accès à l'eau est une condition essentielle pour une activité récréative.

Concernant les infrastructures associées aux loisirs (les chemins, les bancs, les poubelles par exemple), les besoins varient énormément selon les groupes interrogés. Les personnes âgées ont apprécié l'équipement classique que constituent la table et les bancs de pique-nique pour admirer la beauté du paysage, alors que les plus jeunes souhaitaient surtout avoir un accès sûr à l'eau, puisque leurs activités ont lieu au bord de l'eau (faire des ricochets, patauger, s'éclabousser), et disposer d'éléments qui ne soient pas fixes, comme du sable, des cailloux, de la végétation, du bois et de l'eau (Figure c).

Une analyse spatiale des résultats du suivi des usages a montré que les sites les plus pratiqués sont ceux qui sont restaurés ou proches d'un état naturel, car ils permettent un accès à l'eau, la présence de zones peu profondes et la présence de matériaux naturels. D'ailleurs, nous avons pu montrer une corrélation importante et positive entre le nombre d'usagers pratiquant des loisirs et la présence de gravier. Bien que les grandes surfaces de gravier soient moyennement appréciées sur le plan esthétique, elles sont adaptées à la plupart des activités en bord de rivière. La répartition et l'intensité des activités dépendent grandement de la connexion du site aux réseaux de routes et de chemins. Ainsi, le réseau routier et piéton est un moyen très efficace pour guider le public et le mener à des activités de loisirs le long des rivières. Il doit être pris en compte dans son ensemble lors de la planification des mesures de restauration afin de prévenir d'éventuels conflits avec des objectifs écologiques.

En conclusion…

Il est important d'intégrer les valeurs récréatives au processus de gestion. À partir de ces études de cas, nous pouvons identifier un potentiel plutôt élevé de synergie entre la valeur esthétique, la valeur récréative et les besoins écologiques. La prise en compte équitable de ces trois enjeux à long terme dépend des pratiques de gestion intégrée et de l'espace disponible sur les tronçons de rivière endommagés. L'espace est nécessaire pour restaurer les rivières, de façon à les rendre plus attractives, et pour préserver des fonctions essentielles, les fonctions écologiques d'habitat par exemple, tout en prévenant tout conflit entre les différents enjeux.

Il est nécessaire de mettre en œuvre des approches de gestion intégrée, qui combinent à la fois, et dès le début de la planification, les valeurs écologiques et les valeurs socio-économiques. Par exemple, procéder à un inventaire des valeurs et des services que la rivière peut rendre, lequel inclurait les intérêts écologiques mais aussi paysagers et récréatifs, ainsi qu'une priorisation participative de ces valeurs à l'échelle du bassin versant, pourrait aider à améliorer la lisibilité des services et des valeurs de la rivière sur le long terme.

Contact

Sybille Chiari : sybille.chiari@boku.ac.at

© S. Chiari, 2014

Site naturel situé sur la rivière Enns dans le Parc national Gesäuse, dans les Alpes autrichiennes.

© S. Chiari, 2014

Un des derniers tronçons de rivières en tresses situé en Autriche, sur la rivière Lech.

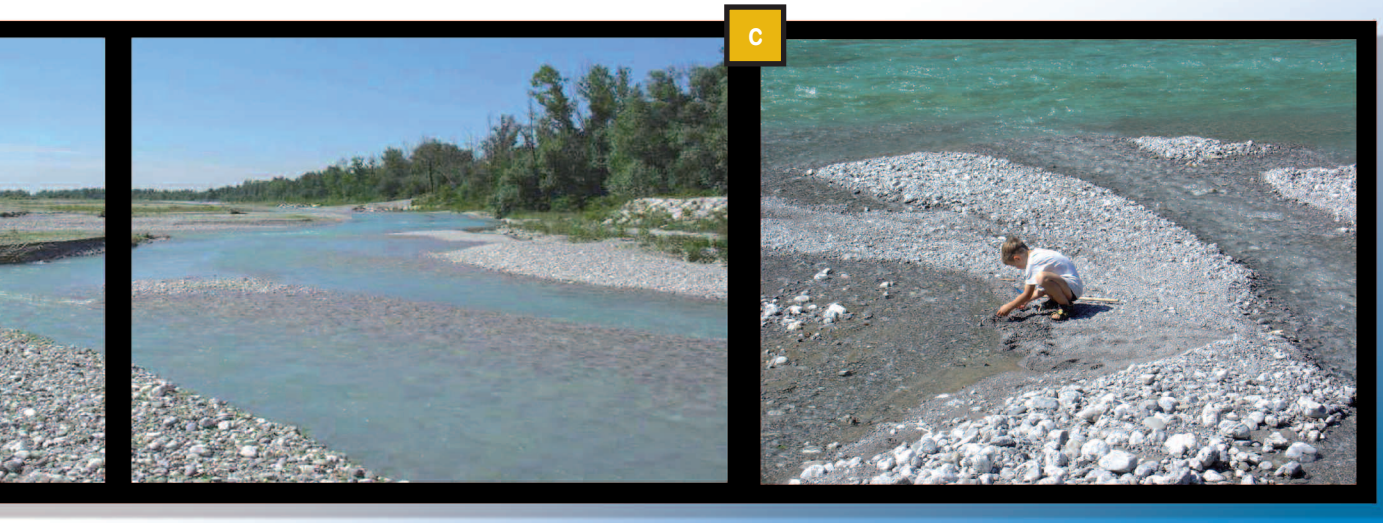

© S. Chiari, 2014

Les grandes surfaces de gravier sont adaptées à la plupart des activités en bord de rivière.